

**CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU LUNDI 27 JUIN 2022**

Le Conseil du 11^e d'arrondissement s'est réuni le lundi 27 juin 2022 à 18h à la Mairie du 11^e arrondissement, sous la présidence de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement de Paris.

La convocation en avait été adressée individuellement à tous les conseillers et affichée le 14 juin 2022. L'ordre du jour a été notifié à chacun et affiché le 21 juin 2022.

Dans le cadre de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, le quorum est atteint lorsque le tiers des membres en exercice est présent ou représenté, et un membre peut être porteur de deux pouvoirs.

Élu·e·s présent·e·s :

Maire d'arrondissement : M. François VAUGLIN

Maires adjoints : Mme Rosalie LAMIN, M. Adrien TIBERTI, Mme Emma RAFOWICZ, M. Florent HUBERT, Mme Lucie SOLEM, M. Jérôme MEYER, Mme Joëlle MOREL, M. Luc LEBON, Mme Bénédicte DAGEVILLE, M. Grégory MOREAU, M. Jean-Pierre CORSIA

Conseillers de Paris : M. Patrick BLOCHE, M. David BELLIARD, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Hélène BIDARD, M. Jean-François MARTINS, Mme Chloé SAGASPE, Mme Nelly GARNIER

Conseillers d'arrondissement : Mme Nadine BLANCHARD, Mme Florence MARSCHAL, M. Alexandre VISCONTINI, M. Christophe HARNOIS, M. Sofiane KADDOUR-BEY, M. Jean-Christophe MARTIN

Pouvoirs :

Mme Anne HIDALGO à M. François VAUGLIN

Mme Dominique KIELEMOËS à Mme Rosalie LAMIN

M. Didier Yongge ZENG à M. Jérôme MEYER

Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND à M. Jean-Christophe MARTIN (à partir de 2022 DAE 2)

Mme Hélène BIDARD à Mme Bénédicte DAGEVILLE (à partir du vote global)

Absents : Mme Joséphine LANFRANCHI, Mme Delphine TERLIZZI, M. Aymeric DE TARLÉ, M. Guillaume POITOUX

Secrétaire de séance : M. Sofiane KADDOUR-BEY

Ordre du jour de la séance :

I / Désignation du secrétariat de séance

11202215 Désignation du secrétariat de séance

II / Budget Supplémentaire 2022

11202216 Adoption du budget supplémentaire de l'État Spécial du 11^e arrondissement pour l'année 2022

III / Projets de délibération soumis pour avis du Conseil d'arrondissement

Urbanisme

2022 DU 68 Vente à SNL-Prologues de 4 logements en vue de réaliser des logements locatifs sociaux (11^e, 13^e, 19^e et 20^e)

Logement et Habitat

2022 DLH 125 Réalisation dans les 11^e, 13^e, 14^e, 19^e et 20^e arrondissements d'un programme de création de 7 logements PLA-I par SNL-Prologues

2022 DLH 142 Location de l'immeuble 135 boulevard de Ménilmontant (11^e) à la RIVP. Bail emphytéotique

2022 DLH 143 Location de l'immeuble 41 rue de la Fontaine au Roi (11^e) à HSF. Bail emphytéotique

2022 DLH 152 Location de l'immeuble 25-27 rue Mercoeur (11^e) à ELOGIE-SIEMP. Bail emphytéotique

2022 DLH 148 Lancement de l'élaboration du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs

Affaires Culturelles

2022 DAC 39 Subvention (50.000 euros) et avenant à convention avec l'association Les Athévains (11^e)

2022 DAC 50 Subventions (20.000 euros) aux associations Maison du Hip Hop (11^e) et Ghetto Style Movement, œuvrant en faveur de la culture Hip Hop

2022 DAC 54 Subvention de fonctionnement (140.000 euros) et avenant à convention avec la SARL Les Ateliers de Danse, gérant la Ménagerie de Verre (11^e)

2022 DAC 181 Subvention de fonctionnement (10.000 euros) et avenant à la convention avec l'association Glassbox (11^e)

2022 DAC 194 Subventions d'équipement (668.830 euros) et conventions avec la Fondation Cité internationale des Arts, les associations Paris-Audiovisuel-Maison Européenne de la Photographie, Bétonsalon, Glassbox

2022 DAC 196 Subventions (32.500 euros) aux associations Les 4 Arts Paris Centre (Centre), Génie de la Bastille (11^e), Cercle municipal des Gobelins (13^e), Ateliers d'artistes de Belleville (20^e)

2022 DAC 205 Subvention (17.000 euros) à l'association le M.U.R. Modulable Urbain Réactif (11^e)

2022 DAC 285 Subventions (28.000 euros) aux associations de chœurs amateurs pour adultes

2022 DAC 309 Subventions de fonctionnement (154.000 euros), avenant à convention et convention avec 10 écoles de musique de Paris

2022 DAC 310 Subventions (56.000 euros) à 7 structures parisiennes en faveur de la pratique artistique amateur adulte

2022 DAC 598 Subvention (2.000 euros) à l'association Ateliers du Chaudron au titre de l'action culturelle locale du 11^e arrondissement

Attractivité et Emploi

2022 DAE 2 Conventions et subventions (590.000 euros) à 15 organismes portant des projets économiques en faveur des circuits courts de proximité et d'une alimentation durable et solidaire

2022 DAE 5 Subventions (758.000 euros) à 11 organismes d'accompagnement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social

2022 DAE 7 Budget Participatif – Subventions (578.000 euros) et conventions avec 14 structures de l'économie circulaire et de l'entrepreneuriat social

Considérant les valeurs de solidarité, d'accueil, de protection de l'enfance et d'égalité en droit défendues par la Ville de Paris;

Considérant que tous les jeunes se présentant à Paris comme mineurs non accompagnés sont mis à l'abri le temps de l'évaluation ;

Considérant le vœu adopté au Conseil de Paris de juillet 2020 suite à l'occupation du square Jules Ferry avec des mineurs non accompagnés en recours de minorité ;

Considérant l'augmentation significative du nombre de jeunes se présentant comme mineurs non accompagnés (1300 jeunes en 2015, 7700 en 2021) ;

Considérant l'importance du 11^e arrondissement dans la prise en charge des mineurs non accompagnés, notamment via le Dispositif d'évaluation des Mineurs Isolés Étrangers (DEMIE) situé pendant 5 ans (2016-2022) au 5 rue du Moulin Joly dans le 11^e arrondissement ;

Considérant les moyens déjà engagés par la Ville de Paris et la refonte du DEMIE géré par France Terre D'Asile à partir du 30 juin au sein d'un accueil pour les mineurs non accompagnés, afin d'améliorer l'évaluation de la minorité des jeunes migrants et leur accompagnement ;

Considérant les efforts déjà déployés par la Ville de Paris et en particulier par la Mairie du 11^e arrondissement pour trouver des lieux d'hébergements malgré le manque d'équipements municipaux dans un arrondissement qui compte parmi les territoires les plus denses de France ;

Considérant que la Ville a proposé à de nombreuses reprises à l'État de co-crée un dispositif adapté à ces jeunes ;

Considérant que la Ville a pu ouvrir en février 2021 un centre d'hébergement d'urgence spécialement dédié aux jeunes en recours de minorité financé par l'État mais dont la capacité s'avère insuffisante compte-tenu des besoins ;

Considérant que certains jeunes, bien que majeurs, n'en sont pas moins vulnérables et peuvent avoir besoin d'une prise en charge adaptée à leur parcours et à leur âge ;

Considérant la dégradation de plus en plus importante des conditions de vie sur les campements particulièrement en période de fortes chaleurs comme la semaine du 13 juin ;

Considérant que les incertitudes sur l'évolution de la situation sanitaire actuelle exigent des mesures d'hygiène stricte ;

Considérant que les associations bénévoles n'ont pas à pallier les carences des pouvoirs publics ;

Sur proposition de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement, et des élu-e-s du groupe Paris 11 en Commun : socialistes, écologistes et apparentés, du Groupe Écologiste du 11^e, et du groupe Communiste et Citoyen,

Le Conseil du 11^e arrondissement émet le vœu que :

- la Mairie de Paris interpelle à nouveau l'État et la Préfecture sur l'urgence de mettre à l'abri les jeunes évalués majeurs, relevant de leur compétence, dans un dispositif adapté ;
- l'ensemble des mairies d'arrondissement œuvrent toutes de bonne foi afin d'identifier un lieu dédié à la prise en charge de ces jeunes le plus rapidement possible en lien avec la Ville de Paris, l'État et les partenaires dédiés ;
- la Ville de Paris réitère sa proposition à l'État de participer à l'ouverture d'un lieu dédié, assortie d'un co-financement ;
- la Ville de Paris continue d'interpeller l'État sur la nécessité de reconnaître la vulnérabilité des jeunes dont la minorité n'a pas été reconnue par le DEMIE (ou désormais l'Accueil MNA), le temps de l'évaluation du recours par le juge des enfants ;
- que l'État œuvre à une harmonisation par le haut entre tous les départements de l'évaluation et de la mise à l'abri des migrants mineurs avec de possibles sanctions pour les départements non coopérants ;
- soit reconnue, au plan national, la présomption de minorité pour les jeunes déboutés tant que dure leur recours.

Mme GARNIER : « À moi de répondre. »

M. le Maire : « Oui, forcément. »

Mme GARNIER : « Oui, ça m'est demandé. Effectivement, les autres départements qui subissent ces politiques ont des politiques où ils essaient de faire une vraie évaluation de la majorité. Vous ne pouvez pas le leur reprocher puisque de toute façon, vous avez vous-même – je ne sais pas comment vous l'avez qualifié – une appréciation bienveillante de ce qu'est la majorité.

Après, effectivement, nous sommes pour de très bonnes conditions d'accueil des mineurs isolés, mais, vous l'avez vous-même dit, ça vous pose problème qu'on n'ait pas le même traitement pour les jeunes majeurs. Donc vous-même, vous dites votre biais, puisque vous avez dit : « Vous parlez des mineurs mais vous ne parlez pas des jeunes adultes ». Donc vous avez de toute façon un point de vue idéologique qui est de ne pas faire de distinction entre les mineurs et les jeunes majeurs. Donc ça a une politique sur vos critères d'évaluation et nous, nous sommes effectivement pour des conditions d'accueil les meilleures possibles, mais pour les mineurs, pour ne pas créer un appel d'air à ce qui n'est pas des réfugiés. D'ailleurs, Monsieur, vous l'avez dit, ce qui est une immigration clandestine. »

M. le Maire : « Bien. Je pense que la réponse était dans le propos de Lucie SOLEM parce que considérer que la situation change du tout au tout entre l'âge de 18 ans moins un jour et de 18 ans plus un jour, relève un petit peu de la posture idéologique. Enfin, ce n'est que mon avis personnel.

En tout cas, je suis très heureux que le 11^e arrondissement ait pu accueillir pendant cinq ans, depuis la dernière mandature, le DEMIE, ce lieu où ont été accueillis les jeunes mineurs. Le bail, qui est un bail privé, arrive à son terme à la fin de ce mois et de ce fait, ils devront changer d'adresse. Cela correspondra en même temps à un changement de dispositif, avec le DEMIE qui laisse la place au MNA, comme cela a pu être exposé tout à l'heure, pour provisoirement un an dans le 12^e arrondissement.

Je voulais, par ce propos, dire combien nous sommes heureux de pouvoir manifester concrètement notre solidarité, non seulement dans les propos mais aussi dans les actes, quand on a ce type d'opportunité. Cela a demandé un peu de travail avec les riverains, mais je dois dire qu'ils ont été très compréhensifs et même très aidants dans l'accueil de ce service rue du Moulin Joly.

Vu que tous les propos ont pu être exposés, je vous propose de passer au vote sur le vœu que Lucie SOLEM a présenté au nom de l'ensemble de la majorité. »

Considérant la soixantaine de jeunes évalués majeurs et en recours devant le juge des enfants sans solution de logement, dormant place de la Bastille depuis le 28 mai ;

Considérant qu'il n'est pas mis à disposition de ces jeunes de solution de logement et d'orientation lorsque ceux-ci ne se voient pas reconnaître la minorité ;

Considérant que selon les recommandations nationales, les jeunes évalués majeurs relèvent du dispositif d'hébergement de droit commun géré par l'État ;

Nous sommes fiers que l'Aide sociale à l'enfance de Paris ait des critères d'évaluation plus généreux que d'autres départements. Ma collègue Lucie a été extrêmement discrète et non polémique sur le sujet, mais on peut parfaitement être explicite puisque, avec votre expression, les masques tombent. Oui, les départements de Droite ont des critères beaucoup plus restrictifs en termes d'évaluation, et nous sommes fiers par exemple que l'âge osseux ne soit pas le seul critère utilisé par l'Aide sociale à l'enfance à Paris parce qu'on sait toutes les limites de ce test aujourd'hui et il faut donc une évaluation polycritère pour déterminer la minorité. On sait très bien qu'un certain nombre de départements refusent de faire évoluer leurs critères d'évaluation pour ne pas avoir à se poser la question de savoir s'ils sont mineurs ou majeurs et pour pouvoir les renvoyer ailleurs, notamment à Paris.

Cela a été rappelé mais il faut le dire quand même, on sait très bien que certains jeunes évalués mineurs à Paris, hébergés ailleurs, sont réévalués dans le département d'hébergement – des départements de Droite – et qui les réévaluent majeurs pour nous les renvoyer. Donc si on peut se parler un peu franchement, il faudrait quand même éviter d'expliquer que la Ville de Paris, par sa politique généreuse mais mesurée, serait responsable de ce type d'effet d'appel d'air alors que la cause est le comportement des autres départements qui ne sont pas alignés sur une politique équilibrée et humaniste. Et c'est aussi de la responsabilité de la loi qui évidemment ne fixe pas aujourd'hui la présomption de minorité, alors que nous avons besoin qu'un cadre légal contraigne l'ensemble des départements à mettre en place un dispositif harmonisé. Merci. »

M. le Maire : « Absolument. Alexandre VISCONTINI. »

M. VISCONTINI : « Merci. Juste quelques mots pour également féliciter qu'on puisse porter ce vœu commun ce soir. Et juste dire aussi quelques mots en faveur des associations qui accompagnent ces jeunes et qui, souvent, nous font voir la réalité de ce qui est souvent caché. Je pense par exemple aux Midis du MIE qui offre plus de 200 repas chaque jour à des mineurs en errance dans la ville qui se sont, pour la plupart, vus refuser cette minorité dont on parle aujourd'hui. Mais en particulier, c'est le cas d'Utopia 56 à la place de la Bastille qui a permis de rendre visible encore une fois cette problématique pour les jeunes. Je voulais aussi qu'on puisse dire que c'est grâce à ces associations et à l'ensemble des bénévoles qui les animent que nous pouvons porter ce vœu ce soir qui, j'espère, pourra aller plus loin au Conseil de Paris et qu'il puisse déboucher sur des négociations réelles avec l'État. »

M. le Maire : « Parfait. Je passe la parole à Lucie SOLEM. Je ne sais pas s'il y avait des réponses à apporter, mais peut-être pour rassembler l'ensemble ? »

Mme SOLEM : « Oui, je vais rassembler l'ensemble en disant que, Mme GARNIER, vous ne m'avez pas répondu sur le jeu auquel se prêtent certains départements – je ne les ai pas cités mais vous avez compris qui je visais – qui parfois ne se gênent pas pour acheter des billets de train à ces jeunes pour les renvoyer à Paris.

Deuxièmement, je comprends, on se concentre sur les mineurs mais ne pensons pas qu'un jeune migrant, le jour de ses 18 ans, ça y est, il n'est plus vulnérable, il n'est plus à protéger.

Troisièmement – et ça va être ma conclusion –, je pense qu'on peut tous se réjouir d'avoir écouté vos propos puisque vous nous annoncez que vous soutiendrez toutes nos demandes qui visent à renforcer l'accueil, l'accompagnement, la mise à l'abri des mineurs. Je m'en réjouis. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. »

dire ? Que des migrants évalués comme majeurs dans un autre département peuvent venir à Paris se remettre sous le statut de mineur isolé le temps que leur statut soit de nouveau évalué. En se plaçant en dehors de la loi, la Ville incite tous les jeunes mineurs reconnus majeurs à venir à Paris pour recommencer la procédure. Vous créez donc volontairement un appel d'air à une immigration clandestine dans la capitale.

Dire cela, ce n'est pas manquer d'humanité. Manquer d'humanité, c'est attirer une immigration clandestine livrée aux passeurs et aux trafics de tous genres. Manquer d'humanité, c'est laisser ces faux mineurs isolés, dont un certain nombre sont livrés à la drogue, générer une délinquance de survie. Si vous voulez que les mineurs isolés puissent être protégés à Paris, il faut prendre vos responsabilités, sortir de l'illégalité et permettre le contrôle de ces faux mineurs.

La situation que nous vivons aujourd'hui n'est acceptable pour personne, ni pour les vrais mineurs qui ne peuvent pas être pris en charge parce que les structures sont saturées, ni pour les faux mineurs qui errent dans Paris et campent, ni pour les Parisiens qui ne se satisfont pas de voir la détresse de ces migrants dans la rue tout en subissant une délinquance qui est associée. Donc les seuls gagnants de votre refus de contrôler les faux mineurs isolés et de votre hypocrisie, ce sont les passeurs et les réseaux de trafic de drogue et de traite des êtres humains. Nous voterons donc contre ce vœu. »

M. le Maire : « Sofiane KADDOUR-BEY. »

M. KADDOUR-BEY : « Merci M. le Maire, chers collègues. Évidemment, le groupe Communiste ne peut que soutenir ce vœu. Je ne rentrerai pas dans un débat stérile entre les bons et les mauvais réfugiés. Ce n'est pas comme si la Droite avait été au pouvoir pendant plusieurs années et avait été en charge de l'immigration.

Ma collègue Lucie SOLEM l'a rappelé, le campement de Jules Ferry était déjà un cri d'alerte parmi beaucoup d'autres. La preuve aujourd'hui, l'histoire se répète au niveau de la place de la Bastille. Même si ça ne relève pas de sa compétence, la Ville de Paris ne pouvait être indifférente face à un vide juridique et a demandé pendant plusieurs années à l'État d'ouvrir un lieu dédié. Ce fut le cas en 2021, un centre d'hébergement d'urgence d'une capacité de 40 places a ouvert dans le 15^e arrondissement. Évidemment, ce n'est pas suffisant mais c'est une première qu'il faut souligner. La Ville ne souhaite pas s'arrêter là, cela répond à une réelle demande.

La Ville de Paris et les départements franciliens, notamment ceux de l'ouest parisien, peuvent mettre à disposition de l'État d'autres bâtiments pour une prise en charge sur le même modèle. Il faut le dire clairement, la balle est dans le camp de l'État dans cette affaire.

Pour finir, je rappellerai quand même l'attachement des Communistes, vu qu'on en est à discuter de l'identification de lieux dédiés. Les Communistes du 11^e sont très attachés à ce qu'une partie de la parcelle du TEP Ménilmontant soit consacrée à un élargissement du service public de l'action sociale. On a parlé tout à l'heure du service public et nous sommes très attachés à ce que le service public de l'action sociale aussi soit élargi. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Florent HUBERT. »

M. HUBERT : « Merci. Chers collègues, à ce stade, il me semble quand même important de rappeler certaines vérités sur ce qu'est notre politique et de rappeler que nous sommes tout simplement fiers d'avoir une tradition humaniste d'accueil dans la Ville de Paris qui est très forte dans son histoire, dont nous restons les héritiers et que nous comptons bien préserver.

Nous demandons également que l'État œuvre à l'harmonisation par le haut entre tous les départements de l'évaluation et de la mise à l'abri des migrants mineurs avec de possibles sanctions pour les départements qui ne coopèrent pas.

À plus court terme, la Mairie de Paris interpelle à nouveau l'État sur l'urgence de mettre à l'abri ces jeunes qui relèvent de sa compétence. La Ville de Paris réitère sa proposition afin de participer à l'ouverture d'un lieu dédié. Et pour ce faire, nous invitons l'ensemble des mairies d'arrondissement à œuvrer toutes, de bonne foi, afin d'identifier les nouveaux espaces. Et vous aurez bien compris que j'insiste sur les termes « de bonne foi ». Merci beaucoup. »

M. le Maire : « Merci beaucoup, chère Lucie. Je passe la parole à Nour DURAND-RAUCHER, puis Nelly GARNIER. »

M. DURAND-RAUCHER : « Je remercie beaucoup Lucie SOLEM, les groupes Socialiste et Communiste pour ce vœu commun car, dans la période actuelle, il est d'autant plus important d'avoir un plaidoyer sur cette question. On sait que, malheureusement, le nombre de mineurs qui traversent les frontières pour venir jusque chez nous est très important, et il est important pour un pays qui défend les droits de l'Homme de défendre les mineurs. Or, la majorité des mineurs en recours obtiennent un statut de mineur après leur recours.

Si on demande un nouveau lieu, c'est parce que celui qui a ouvert l'an dernier, financé par l'État, était effectivement trop petit. Ce n'est évidemment pas tous les mineurs déboutés qui vont faire un recours mais on en compte à peu près 200 chaque année à Paris qui font un recours. Et même si ça va peut-être être encore un peu croissant, l'ouverture d'un second lieu devrait déjà largement changer la vie de ces jeunes et leur permettre d'avoir le répit nécessaire car les livrer à la rue serait le pire et pourrait les conduire à la folie ou à des problèmes majeurs que nous espérons tous que les mineurs n'auront jamais à affronter.

Donc je me félicite que l'ensemble du 11^e arrondissement – je l'espère – soutienne ce vœu pour défendre les mineurs partout, et notamment chez nous. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Nelly GARNIER. »

Mme GARNIER : « M. le Maire, chers collègues. Vous l'avez dit, de très nombreuses tentes occupent actuellement les abords du port de l'Arsenal, et vous avez reconnu également que ces tentes sont occupées par de jeunes migrants qui sont évalués majeurs et sont en procédure de recours – il faut le préciser – contre des décisions qui découlent de votre propre compétence. C'est dire aussi la confiance que vous accordez aux décisions qui sont prises par les services qui découlent de votre compétence.

Alors oui, c'est l'honneur de notre pays de protéger les mineurs en danger. Mais favoriser la venue de faux mineurs isolés par des réseaux de passeurs nuit à cet objectif. Vous le savez, la France dans sa globalité fait face à une explosion des flux de faux mineurs isolés, qui est liée notamment à un affaiblissement des dispositifs de contrôle – et je pense au recours aux tests osseux – qui ont été restreints sous le quinquennat François HOLLANDE.

À Paris, la situation est encore pire qu'ailleurs car vous avez fait le choix d'affaiblir encore davantage le contrôle de l'âge des étrangers qui arrivent dans la capitale puisque la Ville de Paris refuse toujours de participer à la mise en œuvre du fichier biométrique national avec empreinte digitale et photographie des ressortissants étrangers se déclarant mineurs. Qu'est-ce que cela veut

V11202223 Vœu relatif à la prise en charge des jeunes migrants évalués majeurs en recours

M. le Maire : « Lucie SOLEM va présenter le vœu suivant, après une discussion et le dépôt d'un vœu alternatif. »

Mme SOLEM : « Merci M. le Maire. Je voudrais vous présenter ce vœu de la majorité. Et j'en profite pour remercier les élus Socialistes, Écologistes et Communistes de leur engagement, et en particulier Nour DURAND-RAUCHER.

Bis repetita, nous avons voté il y a deux ans un vœu sur l'accueil des jeunes migrants qui s'étaient réfugiés square Jules Ferry. Pour rappel, il s'agissait de jeunes migrants que le Dispositif d'Évaluation des Mineurs Isolés Étrangers (DEMIE) avait évalués comme étant majeurs et qui avaient déposé un recours devant le juge des enfants. La soixantaine de jeunes qui se sont installés fin mai place de la Bastille sont dans la même situation, c'est-à-dire qu'ils sont en attente de la décision définitive du juge des enfants sur leur minorité ou leur majorité, dont découlent des droits très différents. Aux yeux de la loi, le temps du recours, ces jeunes sont majeurs et relèvent du dispositif d'hébergement de droit commun géré par l'État. Le recours peut prendre jusqu'à un an.

La Ville de Paris mène une politique volontariste autour des valeurs de solidarité, d'accueil et de protection de l'enfance, et ce ne sont pas de vains mots. Elle a procédé récemment à une refonte de ce système d'évaluation après avoir consulté toutes les parties prenantes. Davantage de temps sera accordé à l'entretien d'évaluation pour prendre en compte les parcours parfois décousus des jeunes migrants et améliorer leur accompagnement.

En février, un centre d'hébergement d'urgence spécialement dédié aux jeunes en recours de minorité a été ouvert. Il est financé par l'État, mais sa capacité s'avère insuffisante compte tenu des besoins. Il ne comprend que 40 places et, pour vous donner un ordre de grandeur, le nombre de mineurs évalués au DEMIE en 2021 s'élevait à 7.700 jeunes. L'évaluation de la minorité se fait via des critères établis par la loi, donc qu'on pourrait penser uniformes sur tout le territoire national. Mais ce qui est étonnant, c'est que le taux de reconnaissance de la minorité est très différent selon les départements et ce, invariablement année après année. Quelques mauvaises langues pourraient se demander si tous les départements jouent bien le jeu. Certains départements franciliens – je tairais pudiquement leurs noms – n'hésitant d'ailleurs pas à faire réévaluer les jeunes migrants, évalués mineurs à Paris, puis « Allez-y, renvoyez ».

Il en va de même pour l'ouverture des centres d'urgence. La Ville de Paris déploie de nombreux efforts pour trouver des lieux d'hébergement. Le 11^e arrondissement joue pleinement sa part alors que notre arrondissement – vous en conviendrez – est un territoire dense qui ne compte que peu d'équipements publics. Et étrangement, certains arrondissements de Paris ne semblent pas montrer le même empressement, mais ne faisons pas de mauvais esprit.

Par ailleurs, je voudrais rappeler que le 11^e arrondissement a accueilli pendant cinq ans l'antenne du DEMIE dans la rue du Moulin Joly. À moyen terme et au plan national, ce que nous souhaitons c'est que soit reconnue la présomption de minorité pour les jeunes migrants jusqu'à la décision finale du juge des enfants, et que tous les droits qui en découlent leur soient bien garantis.

Sur proposition de Madame Joëlle MOREL et des élu-e-s du Groupe Écologiste du 11^e ;

EMET LE VŒU :

que la Mairie du 11^e demande à la Ville de Paris de :

- s'engager à communiquer aux élu-e-s en charge de ce dispositif la liste des terrasses autorisées et non autorisées dans le 11^e en date du 15 juin 2022 et au 15 septembre 2022 ;
- s'engager à réviser à l'automne le RET au regard du bilan présenté à l'issue de la saison estivale 2022, révision qui devra intégrer :
 - La mise en place de règles d'adéquation entre le nombre de places disponibles en intérieur et en extérieur afin de garantir une gestion commerciale viable,
 - Une réduction de la période d'autorisation pour les terrasses estivale (du 1^{er} mai au 31 octobre) pour donner plus de temps aux services d'étudier les demandes,
 - L'instauration de l'arbitrage final du Maire d'arrondissement après consultation de la commission de régulation de l'espace public ;
- affecter plus de moyens au suivi coordonné entre les services de la Ville, en particulier à la Direction de l'Urbanisme ;
- faciliter les mesures de retrait d'autorisation de terrasse ;
- clarifier et faciliter les mesures d'enlèvement de la terrasse et de saisie du mobilier en cas de non-respect du RET et du code de l'urbanisme ;
- multiplier drastiquement les mesures de contrôle conjointes entre services (urbanisme, DAE, DPMP notamment) ;
- communiquer aux élu.e.s en charge de ce dispositif dans le 11^e (élu.e au commerce, élu.e à la sécurité, élu.e à l'espace public) le coût de la mise en place du dispositif des terrasses estivales pour la Ville de Paris ainsi que les recettes d'occupation de l'espace public afférentes ;
- procède à des mises en demeure des restaurateurs et cafetiers qui ne respectent pas l'interdiction de chauffer les terrasses en vigueur depuis le 1^{er} avril 2022.

M. le Maire : « Qui est pour l'adoption du vœu ? Le groupe Écologiste et le groupe Changer Paris, donc 8 voix plus les pouvoirs. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Le reste de l'assemblée. Donc le vœu est adopté. Il n'y a pas besoin d'une majorité absolue ? Il y a une majorité d'abstentions, mais il y a plus de voix pour que de contre, donc il est adopté. Merci à l'assemblée pour sa sagesse. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 24		Nombre de pouvoirs : 5	
Nombre de votants : 29			
Abstentions	20	NPPV	0
POUR	9	CONTRE	0
Le vœu est adopté			

M. le Maire : « Un complément d'information sur les terrasses, pour tout le monde et notamment pour le public qui nous regarde. Je voulais vous donner l'adresse d'un site qui publie toutes les terrasses qui sont autorisées, avec leurs dimensions. C'est un site public que la Ville a mis en place qui s'appelle CapGEO, l'adresse est capgeo.sig.paris.fr »

Considérant qu'avant son interdiction, l'on estimait que le chauffage des terrasses extérieures émettait un demi-million de tonnes de CO2 annuellement, constituant une aberration écologique devenue intenable ;

Considérant les vœux déposés par le Groupe Écologiste de Paris relatif à la révision du règlement des étalages et terrasses au Conseil de Paris de juin 2021 et le vœu relatif au déploiement des terrasses sur l'espace public et à leur régulation du 31 mai 2022 ;

Considérant le vœu n°18 bis déposé par l'Exécutif et adopté par le Conseil de Paris de juin 2021 ;

Considérant que plusieurs associations et collectifs de riverain.e.s alertent depuis deux ans sur les nuisances générées, sur la nécessaire régulation du dispositif et tout particulièrement sur le bruit ;

Considérant que ces nuisances discréditent l'ensemble du dispositif et peuvent à terme provoquer le rejet de ces terrasses alors même qu'elles sont appréciées par un grand nombre d'usager.e.s et bienvenues pour revitaliser certains quartiers ;

Considérant que certains quartiers de Paris, dont le 11^e, sont étouffés par un phénomène de mono activité festive et que le RET proposait d'y établir des chartes spécifiques et adaptées à ces situations particulières (Saint-Michel, Oberkampf, Bastille, Marais, Butte-Montmartre) ;

Considérant que les Maires d'arrondissement sont les plus à même d'évaluer les situations particulières rue par rue et comptables des nuisances au niveau local et que le 11^e a mis en place une charte spécifique dans certains quartiers du 11^e, charte validée lors de la réunion commission des débits de boissons ;

Considérant que le 11^e est l'arrondissement le plus commercial et compte un très grand nombre de terrasses, la Mairie du 11^e a élaboré dès février 2022 une liste de critères d'attribution des terrasses, à savoir : les terrasses ne peuvent dépasser la longueur de la devanture, les traversés de chaussée sont interdites, les terrasses doivent respecter le cheminement piétons, respecter la sortie des immeubles et permettre le ramassage des poubelles, les terrasses ne sont pas autorisées sur les places de livraison ;

Considérant que la Ville de Paris doit être garante de l'équilibre de l'occupation de l'espace public afin que chacun.e s'y sente bienvenue, particulièrement les plus vulnérables (personnes à mobilité réduite, seniors, enfants) ;

Considérant que cet équilibre passe par des règles strictes dont la plupart figurent dans le RET mais que certains restaurateurs peinent à respecter ;

Considérant que les chiffres annoncés par la Ville de 3000 terrasses estivales autorisées cette année contre 12 000 en 2021 témoignent d'une régulation du phénomène ;

Considérant la nécessité de réajuster le RET au regard des alertes formulées par les associations de riverain.e.s, les nuisances mesurées et la recherche d'un juste équilibre ;

Considérant que la Police Municipale est chargée de faire respecter le Règlement des Étalages et Terrasses (RET) ;

Considérant la faiblesse des effectifs de Police Municipale dévolue à la tâche du contrôle des terrasses estivales au regard de leur nombre, à fortiori en soirée où les effectifs sont considérablement réduits ;

Considérant que l'équilibre commercial passe par une adéquation entre les places disponibles en intérieur et les places disponibles en terrasse pérenne ou estivale, afin de garantir des modèles d'exploitation qui ne reposent pas uniquement sur l'exploitation des terrasses ;

Considérant le nombre encore important de terrasses ne respectant pas les règles d'urbanisme et d'occupation de l'espace public ;

Considérant que les demandes de terrasses sont encore très importantes dans le 11^e et que la surcharge de travail ne permet pas au service de la Direction de l'urbanisme de répondre à toutes les demandes du 11^e ;

Considérant que les commerçant.e.s sont par définition en concurrence les uns envers les autres et que les relations entre eux se détériorent en raison du RET ;

Considérant le risque de déstructuration du tissu commercial parisien, en particulier dans le 11^e ;

LEBON : au 7 juin 2022, jour où on a fait le bilan des demandes – bilan qui a été transmis à Joëlle MOREL –, on a compté 1.462 demandes déposées, pour lesquelles 1.337 décisions avaient été prises, dont 1.002 refus, qu'il s'agisse de renonciation du commerçant, de dossier non conforme ou aussi d'avis défavorable que nous avons initiés. Il y a eu 335 accords simples ou avec prescription (par exemple sur l'emprise, sur l'organisation, le mobilier ou autre). Il faut rappeler que près de la moitié des demandes ne sont pas conformes au règlement parisien et donc n'arrivent même pas en mairie. Elles sont renvoyées d'emblée.

Quelques autres chiffres puisqu'ils étaient demandés : à ce jour, le renforcement de l'arsenal de sanctions a permis plus de 3.500 verbalisations réalisées par la police municipale depuis le début de la saison actuelle des terrasses estivales, et 400 procédures de démontage ont été lancées par la Ville. C'est donc – chacun en conviendra – substantiel.

Ensuite, il faut rappeler qu'en cas de non-respect du règlement, une amende de 500 € à 15.000 €, selon la gravité de la situation, peut être émise. Une procédure de suspension, de retrait de l'autorisation pouvant conduire au démontage de la terrasse et une fermeture administrative auprès de la Préfecture de police en cas de nuisances peut même être engagée. Et dans le 11^e arrondissement, nous avons tous ces cas de figure.

Concernant plus spécifiquement le 11^e arrondissement, le nombre de verbalisations de la police municipale dans le 11^e depuis le 1^{er} avril, mais cette fois-ci en date du 22 juin, était de 537 verbalisations pour des terrasses estivales non conformes ou illégales, et 98 verbalisations pour nuisances sonores liées à des terrasses. Par ailleurs, les verbalisations pour nuisances sonores, pas forcément rattachées à une terrasse, sont évidemment bien plus nombreuses, notamment dans les deux quartiers festifs qui animent notre arrondissement.

Voilà quelques éléments complémentaires que j'ai pu rassembler pour la préparation de la réponse à ce vœu et du fait qu'on se retrouve effectivement à faire un vœu à nous-mêmes, d'autant plus que c'est un vœu qui est quasiment un vœu ayant déjà été l'objet d'un vote du Conseil de Paris. Donc on laisse la sagesse de l'assemblée décider de l'avenir de ce vœu. Nous allons passer au vote du vœu amendé. »

[Propos hors micro]

M. le Maire : « Chaque groupe dépose ce qu'il souhaite au Conseil de Paris. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant la publication du nouveau Règlement des Étalages et Terrasses (RET) par arrêté de la Maire de Paris le 18 juin 2021 qui a donné lieu à une communication lors du Conseil de Paris mais aucun débat au conseil d'arrondissement ;

Considérant que ce nouveau RET vient pérenniser le dispositif des terrasses éphémères créé en 2020 pour soutenir les cafés et restaurants parisiens lors de la crise sanitaire en leur permettant de s'étendre sur les places de stationnement afin de respecter les mesures barrières et les consignes sanitaires alors en vigueur ;

Considérant que les terrasses éphémères ont été reconduites en 2022, réglementées par le RET et sont désormais devenues des terrasses dites "estivales" ;

Considérant loi du 22 août 2021 portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets dont le décret d'application du 31 mars 2022 stipule que « l'utilisation sur le domaine public de systèmes de chauffage ou de climatisation consommant de l'énergie et fonctionnant en extérieur est interdite à compter du 1^{er} avril 2022 » ;

Considérant que depuis l'entrée en vigueur de cette interdiction, des abus ont été constatés ;

Sur le fond, on partage l'objectif ; sur la forme, on est un peu gêné par la forme du vœu qui reprend beaucoup de points qui ont déjà été votés, donc ça ne nous semble pas extrêmement pertinent de revoter des choses qui ont déjà été votées ou des règlements qui sont déjà en vigueur et qui concernent d'ailleurs surtout plus le Conseil de Paris que le Conseil du 11^e arrondissement. Donc c'est dans cet esprit-là qu'on va s'abstenir sur ce vœu. Merci. »

M. le Maire : « Merci. Juste une précision, le vœu avait été légèrement amendé par rapport à ce qui avait été transmis. Merci beaucoup. Nelly GARNIER demande la parole. Je compléterai après. »

Mme GARNIER : « Merci M. le Maire, chers collègues. Effectivement, je voulais intervenir puisque, comme tout le monde, après deux années marquées par la crise sanitaire, nous sommes heureux de retrouver les terrasses et c'est bien normal. Mais dans cet arrondissement – ce n'est pas nouveau –, nous savons que les terrasses des bars et des restaurants peuvent se révéler sources de nuisances insupportables en raison d'abus non réprimés mais aussi faute de régulation et de contrôle suffisants.

Dès l'été 2021, le groupe Changer Paris, présidé par Rachida DATI au Conseil de Paris, avait présenté plusieurs vœux visant à introduire des mesures de régulation des terrasses dites « éphémères » devenues « terrasses estivales ». Ces demandes sont souvent toujours d'actualité, tout comme notre souhait d'intégrer au cœur du dispositif, outre les forces de l'ordre, les collectifs de riverains, les associations ou les mairies d'arrondissement, point qui est souligné dans le vœu du groupe Ecologiste. C'est la raison pour laquelle nous voterons ce vœu.

Mais permettez-moi quand même de nous étonner de voir que des membres de la majorité municipale en sont à s'adresser aux membres de la majorité municipale, c'est-à-dire à eux-mêmes, pour demander que la situation locale soit prise en compte et que nous soient communiquées des informations essentielles comme les coûts et recettes liés aux terrasses estivales mais aussi les effectifs de la police municipale mobilisés. Et je regrette d'ailleurs que vous ayez réécrit votre vœu pour retirer ce point parce que, nous, nous maintenons cette demande et nous aimerions bien savoir quels sont exactement les effectifs de police municipale affectés aux contrôles des terrasses.

Alors qu'on ne nous, élus d'opposition, communique pas ce type d'information, j'ai envie de dire que c'est un peu notre lot habituel, il n'y a rien de nouveau, mais que des élus de la majorité municipale en viennent à déposer un vœu pour demander que des informations soient communiquées aux élus de l'arrondissement en charge du commerce, de la sécurité et de l'espace public, excusez-moi – je le dis aux Parisiens – ça pose quand même des questions sur la manière dont vous gérez cette ville.

Donc c'est une auto-interpellation pour obtenir des informations basiques. En attendant, cette gestion municipale nous interroge. En tout cas, à travers ce vœu, ce sont les Parisiens et notamment ceux qui voudraient simplement vivre tranquillement et pouvoir dormir la nuit qui en sont les premières victimes. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Je ne réagirai pas sur le fait qu'on se fait un vœu à soi-même. Ce sont des choses qui arrivent. Espérons que ça reste le moins souvent possible. Disons que cela met parfois un peu d'huile dans les rouages.

Quelques chiffres qu'on a pu rassembler et qui ne me semblent pas inutiles de communiquer pour informer l'ensemble du Conseil d'arrondissement, en complément de ce qu'a pu dire Luc

Les Écologistes souhaitent promouvoir une ville vivante, joyeuse et conviviale, mais reconnaissent que la concentration de certains bruits ont un impact sur la santé, et ils sont notamment source de troubles du sommeil pour certains.

Ce vœu reprend donc une série de considérants que je vous invite à lire car ils relatent les différentes interventions que le groupe Écologiste a exprimées au Conseil de Paris depuis plus d'une année.

Je reviens essentiellement donc sur les attendus. Je remercie la Mairie du 11^e de m'avoir transmis vendredi dernier la liste des terrasses dans l'arrondissement au 7 juin 2022, liste que je demandais depuis plusieurs semaines. Nous demandons surtout qu'un bilan soit fait à l'issue de la saison estivale 2022, comme il aurait dû être fait en 2021.

Nous préconisons la mise en place de règles d'adéquation entre le nombre de places disponibles en intérieur et en extérieur afin de garantir une gestion commerciale viable, une réduction de la période d'autorisation pour les terrasses estivales du 1^{er} mai au 31 octobre pour donner plus de temps aux services pour étudier les demandes. Nous demandons l'instauration de l'arbitrage final du Maire d'arrondissement après consultation de la Commission d'organisation de l'espace public.

Nous demandons également :

- d'affecter plus de moyens au suivi coordonné entre les services de la Ville, en particulier à la Direction de l'Urbanisme,
- de faciliter des mesures de retrait d'autorisation de terrasses, de clarifier et de faciliter les mesures d'enlèvement d'une terrasse et de saisie du mobilier en cas de non-respect du RET et du Code de l'urbanisme,
- de multiplier drastiquement des mesures de contrôle conjointes entre les services (l'urbanisme, la DAE, la DPMP notamment),
- de communiquer aux élus en charge de ce dispositif dans le 11^e (l'élue au commerce, l'élue à la sécurité, l'élue à l'espace public, l'élue à l'urbanisme) le coût de la mise en place du dispositif des terrasses estivales pour la Ville de Paris, ainsi que les recettes d'occupation de l'espace public afférente.
- Enfin, pour prévenir dès aujourd'hui le changement climatique et la réduction de la consommation des énergies, nous demandons à procéder à des mises en demeure des restaurateurs et cafetiers qui ne respecteraient pas l'interdiction de chauffer les terrasses, en vigueur depuis le 1^{er} avril 2022.

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Luc LEBON pour vous répondre. »

M. LEBON : « Merci beaucoup. Effectivement, nous sommes bien conscients de la réalité de l'occupation de l'espace public dans l'arrondissement, et notamment de la situation des terrasses estivales. Nous ne pouvons que partager le souhait d'une cohabitation pacifiée sur l'espace public, à la fois pour la tranquillité des riverains mais aussi pour la vitalité commerciale. Et c'est vrai que les terrasses rencontrent aussi du succès parmi les habitants du 11^e qui aiment bien en profiter, donc tout cela demande un équilibre parfois difficile à maintenir.

- **2022 DTEC 26** Approbation du Plan d'Amélioration de l'Environnement Sonore, version finale après consultation du public
- **2022 DVD 55** Soutien aux initiatives des associations vélo dans le cadre du Budget Participatif - Subventions d'investissement (173.541 euros) à 10 associations et conventions associées
- **2022 DVD 69** Réseau de chaleur parisien - Classement et définition de la zone développement prioritaire

M. le Maire : « Avant de passer au vote, je vous indique qu'Hélène BIDARD a donné pouvoir à Bénédicte DAGEVILLE. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 24		Nombre de pouvoirs : 5	
Nombre de votants : 29			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	29	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

VŒUX DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

V11202222 Vœu relatif aux Terrasses estivales 11^e : pour une cohabitation pacifique de l'espace public

M. le Maire : « Chers collègues, il nous reste deux vœux à examiner et une question orale. La parole est à Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Ce vœu est relatif aux terrasses estivales du 11^e, pour une cohabitation pacifique de l'espace public. Ce vœu revient sur le partage de l'espace public, en particulier dû au nouveau Règlement des Étalages et des Terrasses (RET), présenté au Conseil de Paris en juillet 2020. Ce nouveau règlement n'a pas donné la possibilité d'être étudié de manière efficace par l'ensemble des élus concernés et avec, en particulier, les commerçants et les citoyens.

L'espace public, dans une ville dense comme Paris, est un espace qui doit être particulièrement étudié avant toute modification, car si l'urbanisation, la densification était intrinsèque à la ville, tout changement peut être mal vécu, et même parfois vécu comme une agression.

À travers ce nouveau règlement des étalages, les nouveaux usages du e-commerce, de la livraison à domicile qui se développe et du développement des fast-foods, nous risquons, d'une part, une destruction du tissu commercial parisien et d'autre part, une privatisation de l'espace public. Le règlement des terrasses concerne plusieurs services : les directions de la Ville de Paris, celles de l'urbanisme, de la voirie, du commerce, la police municipale, et bien sûr aussi la Préfecture et la police nationale. Il se traduit différemment selon la configuration et la sociologie des arrondissements. Aux adjoints de la Ville s'ajoutent les élus d'arrondissements qui sont, eux, plus proches des terrains.

Pour les Ecologistes, les conditions d'une bonne mise en route du règlement des terrasses ne sont pas encore réunies. Il manque de personnel pour le suivi et la mise en œuvre, il manque de réflexion sur les conséquences qui provoquent des tensions entre les commerçants des mêmes quartiers, et même parfois des conflits entre les riverains et les commerçants.

- **2022 DDCT 72** Appel à projets Politique de la ville - Subventions de fonctionnement à 257 associations pour le financement de 392 projets dans les quartiers populaires (2e enveloppe)
- **2022 DDCT 73** Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics - Subventions d'investissement pour 15 projets associatifs
- **2022 DDCT 77** Subventions (100.000 euros) à 8 associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitants des quartiers populaires dans le cadre de l'édition 2023 du Budget Participatif
- **2022 DDCT 78** Pour une alimentation variée, équilibrée, accessible et durable dans les quartiers populaires parisiens - Subventions (101.500 euros) à 25 associations pour le financement de 29 projets
- **2022 DEVE 42** Subventions (95.000 euros) à 8 associations et 1 organisme pour leurs actions d'accompagnement et de sensibilisation à une alimentation durable
- **2022 DEVE 52** Subventions (164.000 euros) à 4 structures pour leurs actions en faveur de la diversification de l'approvisionnement de l'aide alimentaire et la sensibilisation à une alimentation durable des publics en situation de précarité alimentaire
- **2022 DFPE 77** Subventions (320 761 euros) et avenant n° 1 avec l'association La Planète des Enfants (14e) pour ses 3 établissements d'accueil de la petite enfance
- **2022 DFPE 101** Subvention (22.159 euros) et avenant n° 1 à l'association Mosaïque, l'Atelier des Enfants (11e) pour une crèche collective multi-accueil (11e)
- **2022 DFPE 112** Subvention (74.867 euros) et avenant n° 1 avec l'association Square Bande pour la crèche parentale (11e)
- **2022 DFPE 130** Subvention (119.547 euros) et avenant n° 1 à l'association Solidarité Roquette (11e) pour le multi-accueil Les Pitchouns (11e)
- **2022 DFPE 137** Subvention (111.261 euros) et avenant n° 1 à l'Association pour la diversité culturelle et sociale l'Enfance en Couleurs (11e) pour la structure multi-accueil (11e)
- **2022 DFPE 81** Subventions (154.500 euros) à 9 associations et signature de conventions, pour leur activité de médiation-familiale
- **2022 DFPE 105** Subventions (10.140 euros) à 4 associations et signature d'avenants à conventions, pour le développement d'activités partagées parents-enfants dans des EAPE le samedi matin
- **2022 DFPE 128** Subvention (1.979.418 euros) à 18 associations, conventions et avenants pour la gestion de 33 LAEP à Paris, financement des LAEP de la CAF et subvention d'investissement de 25 000 euros
- **2022 DFPE 132** Subventions (76.640 euros) à 5 associations (conventions et avenant) pour des activités partagées, ludiques, artistiques et intergénérationnelles, contribuant au renforcement du lien parents-enfants
- **2022 DILT 6** Avenant n°1 à la convention avec Photomaton, relative à l'occupation du domaine public
- **2022 SG 48** Subvention (20.000 euros) et convention d'exécution pour 2022-2023 entre la Ville de Paris et la Fédération Française de Basket-Ball dans le cadre du programme Transformations Olympiques
- **2022 DJS 11** Subventions (48.800 euros) à 17 associations sportives locales du 11e
- **2022 DJS 30** Subventions (119.500 euros), convention pluriannuelle d'objectif avec l'O.M.S 09 et avenants avec 12 O.M.S
- **2022 DJS 84** Subventions (252.000 euros), conventions et avenants avec 60 associations de jeunesse au titre de l'accès des jeunes à la culture, au sport
- **2022 DJS 85** Subventions (226.000 euros), conventions et avenants avec 51 associations de jeunesse au titre de l'engagement et du pouvoir d'agir des jeunes
- **2022 DPMP 5** Subventions (22.500 euros) et conventions avec 2 structures dans le cadre de la prévention de la délinquance dans les quartiers Politique de la ville
- **2022 DSOL 20** Subventions (6.34.099 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires des 30 centres sociaux et socioculturels de Paris pour leur fonctionnement global
- **2022 DSOL 26** Subventions (106.500 euros) à 10 associations et CPO avec 3 d'entre elles, pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap
- **2022 DSOL 36** Subventions (67.000 euros) à 16 associations pour leurs actions d'information et de soutien en direction des personnes en situation de handicap
- **2022 DSOL 38** Subventions (734.204 euros) pour les associations les Restaurants du Cœur, l'Un est l'Autre, la Chorba et Notre Dame de Tanger, pour leurs actions d'aide alimentaire en faveur des personnes et familles démunies
- **2022 DSP 9** Subvention (28.000 euros) à l'association Oppelia et convention relative à la présence d'usagers de drogues dans les gares et stations de la RATP
- **2022 DSP 21** Subventions (31.000 euros) et conventions avec 4 associations dans le cadre de la mise en œuvre d'actions de prévention des conduites à risques dans les foyers
- **2022 DSP 47** Dotations (1.805.347 euros) et avenants pour le financement des centres de planification et d'éducation familiale/centres de santé sexuelle gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif

On peut procéder au vote global ? Je vous remercie. Je vais énumérer les projets restants :

- **2022 DLH 148** Lancement de l'élaboration du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs
- **2022 DAC 39** Subvention (50.000 euros) et avenant à convention avec l'association Les Athévains (11e)
- **2022 DAC 50** Subventions (20.000 euros) aux associations Maison du Hip Hop (11e) et Ghetto Style Movement, œuvrant en faveur de la culture Hip Hop
- **2022 DAC 54** Subvention de fonctionnement (140.000 euros) et avenant à convention avec la SARL Les Ateliers de Danse, gérant la Ménagerie de Verre (11e)
- **2022 DAC 181** Subvention de fonctionnement (10.000 euros) et avenant à la convention avec l'association Glassbox (11e)
- **2022 DAC 194** Subventions d'équipement (668.830 euros) et conventions avec la Fondation Cité internationale des Arts, les associations Paris-Audiovisuel-Maison Européenne de la Photographie, Bétonsalon, Glassbox
- **2022 DAC 196** Subventions (32.500 euros) aux associations Les 4 Arts Paris Centre (Centre), Génie de la Bastille (11e), Cercle municipal des Gobelins (13e), Ateliers d'artistes de Belleville (20e)
- **2022 DAC 285** Subventions (28.000 euros) aux associations de chœurs amateurs pour adultes
- **2022 DAC 309** Subventions de fonctionnement (154.000 euros), avenant à convention et convention avec 10 écoles de musique de Paris
- **2022 DAC 310** Subventions (56.000 euros) à 7 structures parisiennes en faveur de la pratique artistique amateur adulte
- **2022 DAC 598** Subvention (2.000 euros) à l'association Ateliers du Chaudron au titre de l'action culturelle locale du 11e arrondissement
- **2022 DAE 5** Subventions (758.000 euros) à 11 organismes d'accompagnement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social
- **2022 DAE 52** Subventions (80.000 euros) à 14 associations dans le domaine du design, la mode et les métiers d'art
- **2022 DAE 117** Subvention de fonctionnement (20.000 euros) à l'association Fontaine O Livres
- **2022 DAE 124** Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public - avenants
- **2022 DASCO 29** Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (1.350 euros), subventions d'équipement (13.710 euros) et subventions travaux (158.266 euros)
- **2022 DASCO 46** Collèges publics – Modification de la contribution de la Ville de Paris pour 2022 (451.217,40 euros) aux services de restauration de certains collèges dotés d'un service de restauration autonome
- **2022 DASCO 62** Collèges publics dotés d'un service de restauration autonome - Actualisation des tarifs de restauration pour les commensaux pour l'année scolaire 2022-2023
- **2022 DASCO 37** Caisses des écoles et collèges publics - Conventions relatives à l'organisation de la restauration scolaire dans les collèges
- **2022 DASCO 40** Caisse des écoles du 11e – Avenant à la convention 2022-2024 et ajustement de la subvention 2022 (4.997.395 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire
- **2022 DASCO 47** Caisse des écoles du 11e – Avenant à la convention 2022-2024 et ajustement de la subvention 2022 (4.981.541 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire
- **2022 DASCO 53** Subventions d'investissement (600.795 euros) à 43 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges 2021/2022
- **2022 DASCO 61** Subvention d'investissement (80.000 euros) à un collège du 11e au titre du Budget Participatif parisien 2019
- **2022 DASCO 57** Agents de l'Etat logés par nécessité absolue de service dans un EPLE – Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2021 et 2022
- **2022 DDCT 27** Subventions (269.989 euros) à 3 associations pour le projet EIF-FEL3 avec la signature de conventions pluriannuelles de partenariat dans le cadre de la demande de subvention du FAMI
- **2022 DDCT 41** Subventions (17.750 euros) à 6 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 11e arrondissement
- **2022 DDCT 58** Soutien aux réseaux de familles monoparentales dans les quartiers populaires - subventions (100.000 euros) pour 7 associations
- **2022 DDCT 68** Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs - Subventions (790.665 euros) pour 73 associations
- **2022 DDCT 70** Appel à projets Parcours Linguistiques à Visée Professionnelle 2022 - Subventions de fonctionnement à 7 associations

2022 DLH 143 - Location de l'immeuble 41 rue de la Fontaine au Roi (11^e) à HSF. Bail emphytéotique

M. le Maire : « 2022 DLH 143, qui est pour ? Le groupe Paris 11 en commun, le groupe Communiste et le groupe Ecologiste. Qui est contre ? Le groupe Changer Paris. Elle est adoptée. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 4	
Nombre de votants : 29			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	26	CONTRE	3
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2022 DLH 152 Location de l'immeuble 25-27 rue Mercœur (11^e) à ELOGIE-SIEMP. Bail emphytéotique

M. le Maire : « 2022 DLH 152, qui est pour ? Le groupe Paris 11 en commun, le groupe Communiste et le groupe Ecologiste. Qui vote contre ? Le groupe Changer Paris. Elle est adoptée. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 4	
Nombre de votants : 29			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	26	CONTRE	3
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

VOTE GLOBAL DES PROJETS DE DÉLIBÉRATION SANS INTERVENTION

M. le Maire : « On a fait le tour ? »

M. TIBERTI : « Juste un point d'ordre, pour dire que le procédé qui consiste à ne pas voter ou à s'abstenir sur certaines choses sans expliquer sa position en Conseil d'arrondissement, je trouve cela assez détestable. Soit on débat et on informe les habitants de nos positions et on les assume publiquement, soit on attend un vote groupé à la fin du Conseil d'arrondissement pour ne pas à avoir assumer ses positions et éviter le débat. Cela arrive pour la deuxième fois maintenant, je trouve le procédé détestable. »

M. le Maire : « Honnêtement, je remercie beaucoup l'opposition d'avoir procédé ainsi pour ne pas prolonger nos débats, sans quoi il y aurait eu probablement un petit peu de répétition. D'ailleurs, le vote dissocié est de droit donc il n'y a aucune difficulté à procéder ainsi. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 4	
Nombre de votants : 29			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	26	CONTRE	3
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

URBANISME**2022 DU 68 - Vente à SNL-Prologues de 4 logements en vue de réaliser des logements locatifs sociaux (11^e, 13^e, 19^e et 20^e)**

M. le Maire : « 2022 DU 68, qui est pour ? Le groupe Paris 11 en commun, le groupe Communiste et le groupe Ecologiste. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Le groupe Changer Paris. Adoptée. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 4	
Nombre de votants : 29			
Abstentions	3	NPPV	0
POUR	26	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

LOGEMENT ET HABITAT**2022 DLH 125 - Réalisation dans les 11^e, 13^e, 14^e, 19^e et 20^e arrondissements d'un programme de création de 7 logements PLA-I par SNL-Prologues**

M. le Maire : « 2022 DLH 125, qui est pour ? Le groupe Paris 11 en commun, le groupe Communiste et le groupe Ecologiste. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Groupe Changer Paris. Adoptée. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 4	
Nombre de votants : 29			
Abstentions	3	NPPV	0
POUR	26	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

Ensuite, l'idée que le chantier puisse être le plus ouvert possible, être participatif, qu'il y ait des visites, cela me semble évidemment souhaitable, sous réserve bien évidemment du respect des règles de chantier. On peut faire avec ces règles. En tout cas, la Ville intègre maintenant des clauses environnementales et sociales à chaque fois dans ses appels à projets pour les chantiers. On sera vigilants sur le fait qu'elles sont maximales.

Enfin, le point important que vous avez souligné, c'est comment l'activité du centre peut-elle perdurer pendant cette durée importante des travaux. Nous avons spontanément pensé à l'école Souzy, qui a été fermée la rentrée dernière. Elle accueille actuellement un certain nombre de cours et de formations de policiers municipaux. C'est ponctuel et c'est ajustable. L'idée que nous poursuivrons – ce n'est pas encore complètement calé, mais je vous dis où nous en sommes –, c'est que l'école Souzy puisse accueillir car c'est un équipement proche qui est quand même bien adapté pour des activités de la MJC Mercœur. Cela éviterait d'avoir un éparpillement quand on est hors les murs, dans trois ou quatre locaux séparés. J'espère donc, si on arrive à aboutir sur cette possibilité, que cela permettra à la MJC de poursuivre son activité dans de bonnes conditions pendant toute la durée du chantier.

Voilà les éléments que je voulais porter à votre connaissance. Mais comme Florent HUBERT et Joëlle MOREL, je souhaitais vraiment souligner que c'est un volet important de notre mandature dont on voit arriver le début d'une concrétisation aujourd'hui. Encore une fois, c'est une affaire à suivre puisqu'il y aura de nombreuses autres délibérations.

Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 4	
Nombre de votants : 29			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	29	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

DÉMOCRATIE, CITOYEN.NE.S ET TERRITOIRES

2022 DDCT 79 - Ressourceries éphémères et itinérantes dans les quartiers populaires – Subventions à 6 associations

M. le Maire : « Nous avons beaucoup de délibérations ce soir. Vous avez été raisonnables – je ne sais pas si c'est le terme adéquat – sur vos inscriptions, ce qui fait que nous avons épuisé les délibérations ayant fait l'objet d'une inscription. Nous allons donc procéder à un vote global sur les autres. Il y a des demandes de vote dissocié. M. MARTIN. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. On n'a effectivement pas abordé toutes celles pour lesquelles nous allons faire un vote différent. Donc, est-ce que vous pourriez, s'il vous plaît, dissocier premièrement la délibération 2022 DDCT 79. »

M. le Maire : « 2022 DDCT 79, qui est pour ? Le groupe Paris 11 en commun, le groupe Communiste et le groupe Ecologiste. Qui est contre ? Le groupe Changer Paris. Est adoptée. »

fois un lieu central de lien social, de culture, d'animation dont on doit améliorer la manière dont le service est rendu à ses usagers. On avait des difficultés, le Maire les a longuement soulignées : des difficultés de bâtiment puis des difficultés dans le quartier, posées par la structure de ce bâtiment. Donc on mène ce chantier et on en profite en plus, de manière fort intelligente, pour mutualiser, pour créer du logement étudiant car on sait que les étudiants ont énormément de difficultés à se loger à Paris. On arrive à faire un montage technique et financier qui, tout en venant s'inscrire pleinement dans le paysage et le gabarit de cette rue, va permettre d'offrir de nouveaux services à notre population, aux jeunes dans l'arrondissement. Donc c'est un très beau projet.

Comme le disait notre collègue, les phases transitoires en attendant l'ouverture de l'équipement sont souvent des phases de questionnements et d'interrogations. Mais je sais qu'en termes de concertation, on est toujours exemplaire et très innovant. Merci.»

M. le Maire : « Merci beaucoup. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Quelques mots, M. le Maire, pour dire qu'évidemment le groupe Communiste se réjouit de cette opération à un double titre : rendre hommage, à sa juste valeur, au travail de la MJC en reconstruisant des locaux à la hauteur de ses besoins et de l'importance de son activité, parce que les locaux aujourd'hui sont vétustes et plus adaptés ; et évidemment, élargir le parc de logements sociaux. En l'occurrence, c'est du logement étudiant mais c'est 45 logements neufs d'un coup en plus dans cet arrondissement et c'est une vraie bonne nouvelle. »

M. le Maire : « Je n'ai pas d'autre inscription. Comme les questions de Joëlle MOREL étaient précises, je vais essayer d'y répondre précisément aussi.

Sur la co-construction du projet avec les salariés et l'équipe du centre : c'est ce que nous avons engagé dès le début. En fait, nous avons beaucoup échangé avec eux sur les moments opportuns pour faire cette concertation, que ce soit avec l'équipe du centre, d'une part, et l'ensemble des usagers, d'autre part.

Il y a plusieurs étapes. Là, on est simplement dans le transfert de maîtrise d'ouvrage, donc on n'est pas encore sur le projet. Le cahier des charges qui était nécessaire pour cette étape est un cahier des charges vraiment très « enveloppe », c'est-à-dire il faut une salle de spectacle, une salle de danse, un point Info Jeunes, etc., soit les fonctions principales du centre mais sans rentrer vraiment dans le détail. Ce volet-là a été, à la demande d'ailleurs de l'équipe du centre, discuté par les salariés, par l'équipe du centre, mais aussi par l'ensemble des adhérents puisque je suis allé moi-même présenter l'opération en assemblée générale de l'association MJC Mercœur, ce qui a permis cette première phase. Ils ont prévu de faire – et on le fera avec eux évidemment – mais je voudrais que cela fasse partie de leur pédagogie et de l'éducation populaire qu'ils apportent aux jeunes du quartier, qu'ils puissent être les pivots de la concertation en direction des jeunes du quartier notamment, et plus largement de l'ensemble des usagers lorsqu'il s'agira d'affiner le projet.

Aujourd'hui, nous sommes sur cette première délibération de transfert de maîtrise d'ouvrage. Parallèlement, il y a un jury qui va permettre de sélectionner une équipe d'architectes qui vont faire un projet. Dès que l'architecte et son équipe seront désignés, on pourra – et nous leur demanderons – nous tourner plus largement vers les jeunes et les différents usagers pour approfondir et développer une concertation plus large.

Cette transformation est confiée au bailleur ELOGIE-SIEMP qui a la responsabilité à la fois de la destruction puis de la construction de logements étudiants, de la construction de l'équipement culturel et social, et aussi de la construction d'un local de stockage de la DEVE. Si des échanges se sont engagés entre la Mairie et l'équipe du Conseil d'administration de la MJC Mercœur – comme il se doit –, il est important que toutes les étapes soient co-construites et continuent à se co-construire avec le Conseil d'administration mais aussi avec la direction, les salariés, les adhérents, les usagers, et plus largement avec les habitants du 11^e et surtout avec les jeunes qui fréquentent cette maison afin de permettre son appropriation. En effet, une transformation de ce type est assez importante pour que nous prenions du temps pour faire que cette transformation soit bien acceptée. Il est donc important aussi que toute l'équipe des salariés retrouve de beaux espaces de bureau, que les jeunes profitent d'espaces plus grands et que toutes les activités puissent s'y développer.

Je remercie Thierry MELONI de nous avoir fait parvenir, il y a quelques jours et aujourd'hui même, un certain nombre de documents, en particulier la mission de maîtrise d'œuvre, puis d'autres documents que je vais découvrir tout à l'heure. Cela permettra à la Ville de Paris, avec ELOGIE-SIEMP et la Mairie du 11^e, de choisir le projet qui sera retenu puisque le permis de construire sera déposé en février 2023, pour un chantier qui débutera réellement en juin 2024 et une livraison prévue en juin 2026.

C'est donc pour les équipes et les usagers plusieurs années de transition et d'activités hors les murs qu'il faut organiser et programmer dans des lieux éclatés dans l'arrondissement. Nous comprenons les inquiétudes des usagers et des équipes. Il est maintenant urgent de les rassurer en proposant des lieux dans le 11^e afin que les activités puissent se poursuivre et que l'équipe puisse se projeter dans l'organisation des activités qui seront proposées pendant ces années qui viennent.

Pour avoir été témoin de plusieurs chantiers de ce type, j'insiste sur la nécessité de mettre en place une concertation avec l'ensemble des personnes concernées, ainsi qu'une communication très importante des différentes phases, et surtout d'avoir un budget pour faire vivre le chantier de manière participative. C'est l'occasion d'avoir beaucoup de contacts avec les différents corps de métier qui interviendront. C'est un moment exceptionnel pour les découvertes de métiers pour les jeunes, pour des visites de chantiers respectant bien évidemment toutes les normes de sécurité. Et en tant qu'élue déléguée à l'emploi, je suis très attachée à faire vivre cet aspect. C'est une découverte des métiers sur le terrain que nous pouvons organiser.

Ce pan de travail est souvent négligé. C'est la raison pour laquelle j'interviens dès maintenant car un chantier n'est pas qu'une phase difficile à passer, mais peut être une phase exceptionnelle de rencontres, d'éducation populaire, de mise en mouvement de tout un arrondissement. Un chantier n'a rien à cacher, il a à se dévoiler au fur et à mesure aux habitants. Un chantier est une opportunité.»

M. le Maire : « Merci beaucoup. Florent HUBERT. »

M. HUBERT : « Bonsoir à tous. Merci M. le Maire. C'était simplement pour remercier Joëlle, au nom de notre groupe, de son inscription puisque ça nous permet aussi d'aborder cette délibération. Et comme sur Piver, ça fait partie des chantiers les plus structurants qu'on aura dans cette mandature pour l'arrondissement. Il est donc quand même important qu'on puisse l'aborder dans cette enceinte.

Je voulais aussi souligner le fait que c'est un projet qui correspond bien à la philosophie qu'on veut déployer et à la politique qu'on veut mettre en œuvre dans cet arrondissement. On avait à la

JEUNESSE ET SPORTS

2022 DJS 99 - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à la SEM ELOGIE-SIEMP pour la démolition et la reconstruction du Centre Paris Anim' Mercœur (11^e)

M. le Maire : « Je vais présenter la délibération suivante. Il s'agit aussi d'un projet structurant pour cette mandature. C'est la première des délibérations qui porte sur la réalisation du projet sur le Centre Paris Anim' Mercœur et qui comporte deux volets.

Il s'agit de l'équipement que nous connaissons traditionnellement sous le nom de la MJC Mercœur. Sa gestion a été confiée à l'association du même nom jusqu'au 31 août 2024. C'est un équipement qui s'organise sur une parcelle de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE), mitoyenne avec le square Jean Allemane. C'est un équipement extrêmement fréquenté, mais qui est totalement obsolète à plusieurs égards, notamment du point de vue de la réglementation de l'accueil des personnes handicapées, du point de vue des isolations phoniques, thermiques et même de l'isolation contre les infiltrations d'eau. C'est un bâtiment qui pose de graves désordres structurels mais aussi de prévention situationnelle, avec des difficultés récurrentes et permanentes de maintien de la sécurité. Étant donné la piètre qualité du bâtiment actuel, les services ont envisagé sa réhabilitation lourde ou sa démolition/reconstruction. C'est la deuxième option qui a été retenue au vu des pathologies vraiment trop lourdes qui frappent le bâtiment.

Le projet dont il est question ici vise un transfert de la maîtrise d'ouvrage à ELOGIE-SIEMP pour faire cette opération à partir d'un programme qui a été défini d'abord dans notre projet municipal, prévoyant la création de logements étudiants en sus de la réinstallation des équipements du Centre Paris Anim'. Mais en entrant plus dans le détail, le volet relatif au Centre Paris Anim' a été affiné par le centre lui-même et la Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS). En effet, le Centre Paris Anim' a pu consulter ses usagers pour identifier les parties du bâtiment qui sont les plus utiles et les plus nécessaires et ainsi mettre l'accent sur les parties à améliorer par rapport au fonctionnement actuel. Je pense notamment à la salle de danse qui se trouve au deuxième étage, avec de gros problèmes d'accessibilité, ou encore la salle de spectacle qui se trouve en sous-sol avec de non moins gros problèmes d'accessibilité. D'ailleurs, même le rez-de-chaussée pose des problèmes d'accessibilité puisque quand le square est fermé, le soir par exemple, les gens sont obligés de franchir plusieurs marches avant de pouvoir accéder à l'accueil. Puis il y a tous les petits recoins qui sont propices – à l'intérieur comme à l'extérieur du bâtiment – à certains mésusages malheureusement bien connus à ce niveau de la rue Mercœur.

Voilà l'opération qui est proposée et que Joséphine LANFRANCHI m'a demandé de présenter en son nom. Je me suis substitué à elle puisqu'elle a eu un problème de transport pour rejoindre Paris, son transport ayant été annulé au dernier moment. Qui s'est inscrit ? Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Cette délibération est très importante puisqu'elle a pour objet la MJC Mercœur, centre d'animation Mercœur, et sa destruction et reconstruction. C'est un projet phare de notre mandature. Ce nouvel équipement devrait ouvrir en 2026.

Comme tout projet d'urbanisme, c'est aussi un équipement qui accueille du public : c'est à la fois un centre culturel, un centre social, un centre d'éducation populaire. Et c'est un projet qui a des conséquences importantes dans la vie d'un quartier et dans la vie de l'arrondissement. Cet équipement fêtera en octobre 2022 ses 60 ans. Son ancrage dans l'arrondissement est réel et nous savons tous ici notre attachement et celui des citoyens et des citoyennes à cette maison.

recommandations de l'Observatoire de la laïcité, la convention entre ces associations et la Ville a été renouvelée le 1^{er} janvier 2017 et le principe de laïcité a été inscrit à l'article 2-1 de cette convention qui est toujours en vigueur.

Pour s'assurer du respect des exigences de cette nouvelle convention, des visites inopinées ont été mises en place : les premières ont eu lieu en 2018 et elles sont renouvelées depuis. Comme cela a été indiqué au Conseil de Paris de juillet 2021, la DFPE effectue chaque mois deux visites opinées de ce type d'établissement afin de vérifier le respect de cette convention, et notamment du principe de laïcité et de neutralité. Cette approche qui va de plus en plus loin, pour garantir que l'accueil dans ces structures est de qualité et respecte la convention d'objectifs, semble donc avoir porté ses fruits.

La DFPE a programmé la visite de 18 établissements pour le 1^{er} septembre 2022, ces visites sont faites en lien avec la protection maternelle et infantile et nous sommes tous très vigilants. Un certain nombre de manquements ont pu être constatés ici ou là, notamment en matière d'hygiène et de sécurité, et aussi sur des ratios d'encadrement. Mais le rythme soutenu de ces visites permet d'améliorer les choses, notamment quand la PMI rappelle la possibilité de baisser l'agrément en absence d'améliorations. J'indique que les manquements que j'évoque n'ont jusqu'ici jamais touché un établissement du 11^e arrondissement. Par ailleurs, la CAF effectue elle aussi des contrôles relatifs à la laïcité sur ces établissements.

Donc nous tenons à accompagner nos partenaires associatifs pour l'amélioration de l'accueil et de sa qualité proposée aux petits Parisiens. C'est ainsi que la Ville participe aux côtés de la CAF dans les subventions en investissement pour les travaux de rénovation qui sont nécessaires pour mettre ces établissements aux normes actuelles d'accueil. Nous soutenons ces structures dans l'animation pédagogique de leurs établissements, et nous proposons des groupes de travail thématiques ou des réunions de réseaux territoriaux aux responsables de ces établissements qui permettent de partager leurs pratiques, notamment de partager les bonnes idées et de déboucher sur des coopérations qui sont ultérieures.

Les éléments que vous rappelez dans vos interventions sont pris au sérieux, ils sont l'objet de suites substantielles et jusqu'ici, tout cela a permis de confirmer qu'il y a des marges de progrès mais aussi la qualité de l'accueil qui est offerte aux enfants. C'est pourquoi nous vous proposons, pour soutenir cette démarche, y compris d'amélioration continue, de soutenir ces deux délibérations. Le débat va se poursuivre au Conseil de Paris inévitablement.

Je vous propose de passer à un vote groupé sur les deux projets. Qui est pour ? Le groupe Paris 11 en commun et le groupe Changer Paris. Qui s'oppose ? Le groupe Communiste et le groupe Écologiste. Les deux projets de délibérations sont adoptés. Merci beaucoup. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 4	
Nombre de votants : 29			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	19	CONTRE	10
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

l'établissement était fermé, ce qui est une entorse manifeste aux conventionnements de la Ville. Vous nous aviez alors indiqué qu'une lettre de mise en demeure avait été adressée et qu'une visite avait été effectuée depuis lors. Donc qu'en est-il depuis ?

Vous nous aviez également indiqué qu'une visite avait été réalisée à la crèche Ozar Hatorah le 29 avril dernier et qu'on n'avait pas constaté d'affichage ou de signe religieux dans cet établissement, excepté des mezouzahs sur les portes, ce qui constitue à nos yeux un signe religieux qu'on peut qualifier effectivement d'ostentatoire manifeste. Qu'en est-il depuis lors ? De nouvelles visites ont-elles été effectuées dans ces deux établissements ?

Au vu de ces éléments, nous voterons donc contre ces deux subventions. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « M. le Maire, pour la brièveté des débats, je tiens simplement à remercier Chloé SAGASPE et le groupe Ecologiste de rejoindre la position historique du groupe Communiste. Et je dirais simplement que je partage l'ensemble des arguments qu'elle a avancés. »

M. le Maire : « Merci. Jean-Christophe MARTIN. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Je regrette un peu l'absence de Patrick BLOCHE qui nous a toujours expliqué avec moult détails l'action des services de la Ville et la supervision, le contrôle par les services de la Ville, tout en précisant que rien n'avait été trouvé à ce jour. Donc je vais imaginer que sa réponse aurait été la même que la dernière fois.

Donc nous regrettons tous que les places en crèches municipales soient insuffisantes au vu de la demande. Je pense que tous, autour de cette table, nous nous rejoignons là-dessus. Mais ce que je ne comprends pas, c'est cette obsession des Verts et des Communistes à systématiquement entretenir le doute et la suspicion. Donc je voudrais juste vous demander : pourriez-vous pour une fois ficher la paix aux enfants ? »

M. le Maire : « Bien. J'aurais dû le faire d'emblée, je voudrais excuser Patrick BLOCHE qui m'a signalé qu'il était retenu en comité technique de la DFPE, qui serait un petit peu chaud. J'imagine que ce n'est pas seulement au sujet de la température. Il aurait bien voulu être parmi nous pour apporter les éléments de réponse. Néanmoins, son cabinet nous a fait passer un certain nombre d'éléments qui – je n'en doute pas – rassureront les inquiétudes qui ont pu être exprimées.

La Ville subventionne une trentaine de crèches qui sont gérées par des associations, selon l'expression consacrée, « à caractère propre », et qui représentent 1.400 places d'accueil, soit 13 % des places associatives, soit une part donc importante.

Un travail d'accompagnement est mené – comme vous le savez – par la Direction des Familles et de la Petite Enfance, travail qui n'est pas récent puisqu'il a été impulsé par Christophe NAJDOVSKI, renforcé depuis la mandature précédente par Dominique VERSINI puis Nawel OUMER, et pendant l'actuelle mandature par Patrick BLOCHE et Sandrine CHARNOZ. Ce travail a porté ses fruits.

Je vous rappelle la méthode qui a été mise en place. En 2014, un accompagnement a été installé avec l'ensemble de ces établissements, avec à l'époque un premier cycle de visites qui ont été organisées en lien avec les gestionnaires. Ces visites ont conclu au respect général de la convention d'objectifs liant ce secteur associatif et la Ville de Paris. En lien avec les

M. le Maire : « Il y a une inscription groupée sur les délibérations 2022 DFPE 98 et 99 pour un débat qui devrait aussi être un débat récurrent, puisqu'il s'agit de subventions à des institutions qui travaillent pour la petite enfance : l'association Institution Ganone Yad qui gère la crèche collective du 145 rue Saint-Maur, et l'association Ozar Hatorah pour la structure multi-accueil du 40 rue de l'Orillon. S'agissant de subventions récurrentes et puisque nous connaissons bien ces structures qui accueillent de nombreux enfants, il me semble que la présentation générale peut s'en tenir à cela. Je donne la parole à Chloé SAGASPE. »

Mme SAGASPE : « Merci, M. le Maire, mes chers collègues. Vous avez raison de le souligner, M. le Maire. Effectivement, chaque année, nous avons le même sempiternel débat sur les subventions sur les crèches dites confessionnelles ou à caractère propre. Et les positions des uns et des autres, je crois, sont bien connues. Et chaque année, nous Écologistes, nous tentons de nous positionner au cas par cas, établissement par établissement. Nous avons une position qui n'est pas gravée dans le marbre.

Mais chaque année, c'est aussi et surtout pour nous l'occasion de réaffirmer, s'il était besoin de le rappeler, notre profond attachement à la laïcité, encore et toujours, et aux principes républicains de neutralité religieuse, n'en déplaise à certains de nos détracteurs. Quand d'autres chantres de la laïcité, ici sur ces bancs, votent quant à eux sans sourciller les subventions avant même d'avoir vérifié que les principes de conventionnement soient bien respectés. Vous le savez, on doit veiller à assurer un accueil de qualité qui soit soucieux à la fois de la mixité sociale, du respect de la laïcité, ce qui exclut donc tout prosélytisme religieux et signe ostentatoire, conformément aux recommandations de l'Observatoire parisien de la laïcité. J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer à plusieurs reprises sur ce sujet, à la fois dans ce Conseil d'arrondissement mais aussi au Conseil de Paris, sur d'autres établissements qui posent notamment problème. Je pense en particulier à un établissement dans le 14^e arrondissement puisque nous subventionnons une association qui fait partie du réseau des associations familiales catholiques de Paris qui s'est opposée publiquement au mariage pour tous, à l'IVG (alors même que ce droit est gravement menacé en ce moment même aux États-Unis), à l'euthanasie ou encore à la PMA pour toutes, et qui promeut donc des valeurs qui sont contraires à toutes celles que nous portons. Mais passons, puisqu'il s'agit ici du 11^e arrondissement.

Mon intervention ne différera pas beaucoup des précédentes – vous vous en doutez – donc je vais réitérer une nouvelle fois mes demandes. Je souhaiterais notamment savoir :

- Combien de visites inopinées de contrôle ont été effectuées par an dans le 11^e arrondissement ?
- Pouvez-vous nous préciser les dernières visites qui ont eu lieu dans ces deux établissements ?
- Et je réitère une nouvelle fois ma demande que, dans un souci de transparence, un bilan qui ne soit pas global de l'ensemble des établissements, mais bien établissement par établissement, nous soit communiqué. Et ce, bien en amont du vote des subventions pour que nous puissions nous positionner en connaissance de cause.

Je fais bien sûr toute confiance au service de la DFPE, que je remercie d'ailleurs pour leur travail. Je sais effectivement que le suivi des crèches à caractère propre est très sérieusement pris en charge par la Ville. Mais nous souhaiterions que lorsque nous votons ces subventions, le bilan nous soit communiqué en amont, et c'est une demande que nous réitérons chaque année.

L'année dernière, à ce même Conseil d'arrondissement, nous nous étions abstenus sur la subvention qui était attribuée à Ganone Yad puisque nous avions appris qu'il y avait eu un enjeu sur l'accueil des enfants le vendredi après-midi, jour de Sabbat, puisque ma collègue Béatrice DAGEVILLE, adjointe à la petite enfance, avait souhaité s'y rendre. Mais on lui avait dit que

c'est aussi parce que c'est un quartier qui manque peut-être d'équipements publics. Donc cet équipement de petite enfance est vraiment extrêmement nécessaire.

J'ajoute que c'est une belle opportunité, comme le disait ma collègue Emma RAFOWICZ, parce qu'on essaie d'imaginer une porosité entre les deux établissements. L'idée d'un éveil musical pour les plus petits qui puisse se faire dès la crèche, ce qui permet une certaine mixité – et celle-là, on l'assume aussi –, une mixité sociale peut-être encore accrue au niveau de cet équipement culturel qu'est le conservatoire, parce que les petits et les petites qui fréquentent cette crèche municipale pourront peut-être alors se sentir plus facilement autorisés à aller au conservatoire. Donc c'est effectivement très important que ces équipements publics soient dans ces quartiers prioritaires de la Politique de la ville.

Je remercie le directeur du conservatoire qui est toujours très disponible pour imaginer des projets. Cette idée avait déjà essaimé puisqu'il y a un projet de violon qui est mis en place depuis avril 2022 à la crèche Jean-Pierre Timbaud. Donc merci à tous les acteurs et à toutes les actrices qui sont mobilisés à la fois pour la culture et pour la petite enfance. »

Mme RAFOWICZ : « Juste pour apporter un dernier complément, je voulais vous dire que cet établissement a aussi vocation à être ouvert pour les habitantes et les habitants du 11^e arrondissement, et que dès cet été, une partie de la programmation culturelle de la Mairie du 11^e aura lieu dans la cour de l'école anciennement Piver. »

M. le Maire : « Absolument. Merci beaucoup. Et avec Bénédicte DAGEVILLE, on sera vigilants pour que l'engagement d'en faire un équipement pilote en matière de lutte contre les perturbateurs endocriniens soit respecté jusqu'au bout du processus. En tout cas, la Direction des Familles et de la Petite Enfance (DFPE) est mobilisée sur ce volet-là aussi. Merci beaucoup pour ce concert de louanges fort mérité pour ce beau projet qui correspond à la mise en œuvre d'un volet important de notre projet municipal.

Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 4	
Nombre de votants : 29			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	29	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

FAMILLES ET PETITE ENFANCE

2022 DFPE 98 - Subvention (127.277 euros) et avenant n° 1 à l'association Institutions Ganone Yad (4^e) pour la crèche collective sise 145 rue Saint-Maur (11^e)

2022 DFPE 99 - Subvention (145.959 euros) et avenant n° 1 à l'association Ozar Hatorah Paris 11 Crèche (11^e) pour la structure multiaccueil sise 40 rue de l'Orillon (11^e)

Je vous rappelle que c'est un projet d'importance : 4.000.000 € sont ainsi fléchés dans la délibération qui nous est proposée aujourd'hui. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Emma RAFOWICZ pour compléter la présentation après ce volet « petite enfance » car il y a également l'annexe du conservatoire mais qui est déjà dans les murs. »

Mme RAFOWICZ : « Je comprends l'enthousiasme de ma collègue Bénédicte, mais je tiens aussi à féliciter aussi Jérôme MEYER qui nous a aussi accompagnées dans ce projet. Je tiens à partager notre enthousiasme, avec Bénédicte, pour cet équipement mixte, c'est-à-dire dans ce même espace. Promis, ce n'est pas pour faire des polémiques sur la mixité, même si peut-être que vous saurez en créer à partir de rien.

Aujourd'hui, cet espace est exemplaire dans la Ville de Paris puisque c'est à la fois une extension de ce conservatoire du 11^e mais aussi un espace pour la petite enfance. C'est un espace que nous sommes fiers de voir aujourd'hui se développer et aussi gagner en rayonnement dans l'arrondissement et dans Paris. J'espère que cet exemple fera des petits ailleurs.

Je crois que ce projet est aussi une grande réussite grâce aux services de la Ville mobilisés et grâce évidemment au directeur du conservatoire, M. Knut JACQUES, qui est particulièrement mobilisé depuis le début. »

M. le Maire : « Absolument. Merci beaucoup. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Je dois avouer que mon inscription avait essentiellement pour but de permettre la présentation de cette délibération. Je vous le dis parce que j'aurais trouvé vraiment dommage qu'une délibération aussi importante passe sous les radars d'une absence de débats. Quand même, nous élargissons le service public municipal, c'est très important. C'est pour ça que nous sommes de Gauche et c'est pour ça que nous sommes réélus régulièrement depuis 20 ans, je pense. Nous élargissons le service public municipal, ici le service public de la petite enfance et le service public de la culture, et un peu plus tôt dans la séance, le service public du logement social.

Il faut le dire parce qu'on entend régulièrement – et vous l'avez lu en creux avec les interventions de M. MARTIN sur la dette – le fait qu'il faudrait réduire l'État et le service public à peu de chagrin, jour après jour. Nous réfutons radicalement cette vision des choses et cette vision du monde. Nous pensons profondément que pour faire société, pour vivre ensemble, toujours mieux et toujours plus intensément, il faut développer ce qui nous rapproche et notamment le service public, notamment le service public de la petite enfance et le service public de la culture. Nous le faisons dans le quartier le plus populaire de notre arrondissement. C'est notre honneur et nous en sommes fiers. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Bénédicte DAGEVILLE. »

Mme DAGEVILLE : « Juste pour compléter. Effectivement, c'est une très très bonne nouvelle puisque cet équipement est dans le quartier prioritaire de la Politique de la ville et il est attendu. Dans les commissions d'attribution des placements en crèche, on remarque qu'à cotation égale, il est plus difficile d'avoir une place dans ce quartier-là du 11^e arrondissement que dans les autres, sans doute parce que c'est un quartier qui cumule un certain nombre de situations difficiles. Et

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 4	
Nombre de votants : 29			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	26	CONTRE	3
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

M. le Maire : « Vote sur le reste de la délibération : qui est pour ? Unanimité. Merci. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 4	
Nombre de votants : 29			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	29	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

CONSTRUCTIONS PUBLIQUES ET ARCHITECTURE

2022 DCPA 16 - Création d'un équipement mixte Crèche/annexe CMA11 au sein de l'ancienne école maternelle Piver – Autorisation de prendre toute décision relative à la mise en œuvre de l'opération

M. le Maire : « Merci. Nous arrivons à la délibération 2022 DCPA 16 et la création d'un équipement petite enfance au sein de l'annexe de l'ancienne école maternelle Piver. C'est un très beau projet qui va venir compléter l'annexe du conservatoire qui a ouvert au mois de septembre dernier. La parole est à Bénédicte DAGEVILLE. »

Mme DAGEVILLE : « Je rapporte cette délibération avec ma collègue Emma RAFOWICZ puisqu'il s'agit d'un équipement municipal qui a deux vocations : accueillir effectivement au sein de l'école maternelle une annexe du conservatoire et une crèche de 44 berceaux qui sera au rez-de-chaussée du bâtiment, pendant que le conservatoire occupera le premier étage de ce bâtiment.

Comme vous le dites, M. le Maire, c'est effectivement une très bonne nouvelle de pouvoir ouvrir dans ce quartier un nouvel équipement municipal dédié à l'enfance. L'école maternelle Piver a été fermée. On sait que l'Éducation Nationale profite de la baisse démographique à Paris pour supprimer des postes et fermer des classes. On récupère donc cet espace, cet équipement municipal, et l'idée dans notre majorité était de garder un équipement qui soit lié toujours à l'enfance et aux apprentissages. C'est ce que nous faisons ici en créant donc un équipement mixte, à la fois un Conservatoire et une crèche qui accueillera 44 berceaux.

Je vous invite donc à voter cette délibération qui permet d'approuver le principe de la réalisation de l'opération de cet équipement mixte, et d'autoriser la Maire de Paris à déposer toutes les autorisations administratives et tous les financements qui sont nécessaires à la bonne réalisation de ce projet.

M. CORSIA : « Je voudrais évoquer un autre aspect, l'aspect démocratique. Il ne vous a pas échappé que ce financement a été permis par le Budget Participatif. Cela veut dire que ce sont les habitants, les citoyens, qui ont choisi démocratiquement de désigner la Petite Rockette comme une association exemplaire. Donc vous remettez en cause un choix démocratique des habitants. Pour un élu de la République, ce n'est pas terrible. »

M. le Maire : « Emma RAFOWICZ ».

Mme RAFOWICZ : « Bonjour à toutes et à tous. Je souhaitais intervenir car je trouve ce débat particulièrement caricatural car vous avez utilisé dans vos phrases, M. MARTIN, des choses que je trouve assez choquantes. J'emprunte en cet instant les mots de Gisèle HALIMI, à qui nous pensons en ce moment : « Les mots ne sont pas innocents, ils traduisent une idéologie, une mentalité, un état d'esprit. Laisser passer un mot, c'est le tolérer ». Et moi, Monsieur, j'aimerais vous dire que je ne tolère pas votre intervention. Je crois qu'ici, en tant qu'élue de cette majorité, je suis aussi l'expression – et nous le sommes tous ici – d'une majorité qui souhaite porter une politique ambitieuse en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Une politique ambitieuse qui est d'ailleurs aussi incarnée par Hélène BIDARD, qui est avec nous aujourd'hui, qui porte fièrement une politique de lutte contre les discriminations, une politique de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Et Monsieur parlait d'extrême-gauche quand il s'agit en réalité d'une association qui souhaite accompagner justement des initiatives innovantes, des initiatives qui accompagnent les femmes qui – comme l'a dit M. le Maire – ont été victimes de violences sexistes et sexuelles. C'est au-delà de la caricature, cela me semble grave et déplacé.

Et à une période où les femmes dans le monde subissent des discriminations et des reculs immenses concernant leurs droits, je trouve votre intervention particulièrement exaspérante, en plus d'être scandaleuse. Mais comme beaucoup de vos interventions, elles révèlent surtout que tout ce qui est excessif devient insignifiant. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Absolument. Merci. M. MARTIN a redemandé la parole. »

M. MARTIN : « Merci. J'ai qualifié seulement Paillettes & Cambouis d'association d'extrême-gauche. Je vous invite à aller lire leur site et vous vous ferez votre propre opinion.

Cher Jean-François MARTINS, oui, c'est la liberté de braver la loi, c'est la liberté de chacun. Mais pas avec l'argent public. Eh oui, je serais ravi que ma fille, si ça lui dit, fasse du foot avec des garçons et qu'elle leur mette une peignée. Oui, ça commence à se démocratiser de voir des championnes mettre des peignées à des champions. Et je trouve que c'est un bel exemple. »

(Propos hors micro de M. MARTINS)

M. MARTIN : « Si je peux terminer ma phrase, je trouve que c'est un bel exemple pour tout le monde. »

M. le Maire : « Bien. Je propose qu'on considère que le débat est allé suffisamment loin. Nous allons passer au vote avec un vote dissocié.

D'abord le vote sur la Petite Rockette et Paillettes & Cambouis : qui est contre ? Le groupe Changer Paris. qui est pour ? Le reste de l'assemblée. »

monde associatif pour qu'il trouve les bonnes manières d'organiser la pratique et la conduite de cet objectif. Qui êtes-vous pour dire à une femme : « Tu n'as pas le droit de choisir les gens avec qui tu fais un atelier de réparation de vélo » ? Je ne vous parle pas du service public, un atelier de réparation de vélo. Par exemple, M. MARTIN, moi je n'ai pas envie de faire un atelier de réparation de vélo avec vous. Ce n'est pas grave ! Laissons-nous la liberté. Et sans doute, vous-même n'avez pas envie d'en faire un avec moi. Gageons que ce n'est pas grave.

Deuxièmement, M. MARTIN, ne sous-estimez pas, je vous en prie, les biais et les stéréotypes de genre. Quand vous dites « il suffit de dire à celui qui ferait une remarque sexiste de sortir de la salle », j'espère qu'après au moins cinq ans de débat sur la question du genre dans notre société, les discriminations liées au sexe qui – Dieu merci – ont pris plus de place dans le débat public, vous ne pensez pas que seules les réflexions misogynes font partie de l'ensemble des violences et des discriminations que subissent les femmes : les regards, les arrogances, les supériorités de principe, les statuts tels qu'ils tendent d'être perçus. J'espère, M. MARTIN, que comme moi vous sentez parfois à quel point le fait d'être un homme est un avantage, même sans n'avoir rien fait. Nous avons la chance de vivre avec, prenons en conscience que ça peut être parfois un frein pour des femmes, surtout quand elles ont la liberté de le faire dans le cadre de la loi 1901 qui est la liberté d'association, M. MARTIN.

Et enfin, – je le dis à vous-même et à vos collègues au Conseil de Paris – allez au bout de votre logique ! Interdisez la Ville de subventionner toutes les activités qui se font en non-mixité, et ainsi, vous arrêterez de financer le sport. Savez-vous, M. MARTIN, que dans une section féminine de basket, il n'y a que des filles ? C'est terrible ! La république du wokisme est en marche ! Dans une section féminine de badminton que nous finançons, M. MARTIN, il n'y a que des filles ! Et pire encore, dans une section masculine de foot, il n'y a que des garçons. C'est terrible ! Je n'ai jamais entendu demander à ce qu'on ne fasse pas ça. J'attends que vous plaidez demain pour que toutes les petites filles aillent jouer dans des clubs de garçons, dans des équipes de garçons. Bah non, vous ne faites pas ça, M. MARTIN. Donc allez au bout de vos valeurs. Ou vous êtes pour la liberté et vous êtes de Droite, et je le respecte. Dans ces cas-là, respectez la liberté d'association et la liberté de chacun d'apprendre comme il a envie, et respectez la volonté d'une majorité municipale de faire en sorte que les Parisiennes et les Parisiens sachent réparer un vélo dans le cadre que chacun trouvera le bon. On essaie d'offrir la diversité de l'offre qui permet à chacun de trouver le bon cadre. Ou alors, allez au bout de votre logique anti-ségrégationniste que nous organiserions, selon vous, et interdisez le financement du sport féminin. »

M. le Maire : « Bravo. Luc LEBON. »

M. LEBON : « Je ne vais pas reprendre ce que vient de dire notre collègue. Il a invoqué la liberté, moi, je vais invoquer une autre valeur cardinale qui est l'égalité. Vos propos un peu pontifiants d'un point de vue juridique, ne font que nier toutes les études sur les stéréotypes de genre qui montrent comment ils se construisent, comment ils sont vécus en société, comment ils excluent de façon insidieuse et perverse les femmes d'espaces publics ou de plein d'activités. Ne l'ignorons pas et sachons être lucides sur tous les mécanismes de discrimination qui existent dans la société. »

Pour revenir dans le cas précédent de la Petite Rockette : un nombre extrêmement limité d'ateliers qui étaient réservés aux femmes ont prouvé que cela avait une efficacité considérable pour augmenter et arriver à une égalité de participation à ces ateliers. Donc c'est bien un objectif qui participe à plus d'égalité réelle dans la société. Merci. »

M. le Maire : « Jean-Pierre CORSIA ».

Je voudrais conclure par quelques mots d'une grande femme, Élisabeth BADINTER, qui disait : « La voie vers l'égalité, c'est de mettre le phare sur ce qui nous unit et sur ce que nous avons en commun en tant qu'êtres humains ».

C'est pour toutes ces raisons que nous ne soutiendrons pas ces deux associations et que nous demandons un vote séparé sur la Petite Rockette et sur Paillettes & Cambouis pour lesquelles nous voterons contre. »

M. le Maire : « Bien. J'ai failli vous interrompre, considérant que l'assemblée était informée puisque vous répétez les mêmes choses délibération après délibération, et même plus d'un Conseil à l'autre, mais cette fois-ci pendant la même séance. Néanmoins, comme vous avez le bon goût de me citer, je vais réagir sur ce point. Et cela montre d'ailleurs que je vous écoute. Quand la première fois, vous soulevez quelque chose qui relève d'une discrimination qui n'est pas acceptable, je vous réponds de manière prudente et je me renseigne. Mais quand je vois la réalité, elle est en total désaccord avec la peinture que vous dressez ici au Conseil d'arrondissement et que votre groupe dresse aussi au Conseil de Paris. Vous avez décidé de faire de la Petite Rockette le nouveau bouc émissaire de vos fantasmes politiques. Et très honnêtement, c'est tellement dépassé. C'est tellement dépassé et décalé par rapport au travail effectif de cette association. Venez la voir, rencontrez-les.

Grégory MOREAU vous a répondu de façon extrêmement raisonnée tout à l'heure sur la raison d'être de quelques ateliers, qui se comptent sur les doigts d'une main. Il s'agit d'un seul atelier parmi la cinquantaine organisée par l'association. Quand vous êtes une association qui est ouverte à des publics précaires, à des publics qui ont vécu non pas des discriminations, mais des violences sexistes, intraconjugales ou autres, et que vous tenez compte des fragilités de ce public dans un atelier, sur cinquante, pour permettre à chacun de remettre le pied à l'étrier, de repartir, vous voir monter cela en une affaire politique sur fond de guerre des genres, c'est déplacé. C'est vraiment déplacé par rapport au travail de cette association.

Donc j'espère qu'un jour, vous trouverez autre chose pour l'affrontement bipartisan nécessaire à l'exercice d'une démocratie. Je suis sûr qu'il y a beaucoup mieux à faire que de mettre la Petite Rockette sous le feu de la vindicte et des propos vraiment déplacés que vous avez à son égard. Enfin, c'est un commentaire personnel. Alexandre VISCONTINI, souhaitez-vous réagir ? »

M. VISCONTINI : « Je partage tout ce qui a été dit. Effectivement, ça vire un petit peu à l'obsession puisqu'on a déjà répondu à plusieurs reprises l'année dernière au Conseil de Paris et juste à l'instant. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Jean-François MARTINS, Luc LEBON et Jean-Pierre CORSIA. »

M. MARTINS : « M. MARTIN, et Mme GARNIER aussi à travers vous, cette question n'a que trop duré. Le Maire d'arrondissement l'a bien souligné. Livrer la Petite Rockette, à chaque Conseil d'arrondissement, à chaque Conseil de Paris, à une espèce de tribunal anti-wokiste que vous semblez représenter a trop duré. Il me semble que vous êtes issu, M. MARTIN, d'une famille politique qui a érigé la liberté en valeur fondamentale. Qui êtes-vous pour vous placer en procureur de gens qui ont décidé que leur manière d'avoir envie d'apprendre à réparer un vélo doit se faire dans ces conditions ? Si ils ou elles n'ont envie de le faire qu'avec leurs cousins, qu'avec leurs frères ou avec les mêmes gens d'une même identité sexuelle, orientation sexuelle, taille, poids, etc. Grand bien leur fasse ! Si la politique publique que nous voulons conduire ici est qu'un maximum de Parisiens sachent demain réparer eux-mêmes leur vélo, faisons confiance au

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Il faut croire que depuis un an, vous essayez de nous faire du comique de répétition. Mais malheureusement, cela ne marche pas et la blague n'est toujours pas drôle.

Dans cette délibération, vous nous proposez une subvention de 320.000 € à la Cycklette, la succursale de la Petite Rockette dont je viens de parler, pour, entre autres, ses ateliers d'autoréparation vélo. Vous ne pourrez pas dire que nous ne vous avons pas prévenu. Je vous rappelle donc mes propos de juin 2021, il y a pile un an. La Cycklette organise les soirées « No Mec'anique » interdites aux hommes, qu'elle justifie par l'argumentaire suivant tiré de leur site internet : « l'atelier d'autoréparation, à travers ses activités vélo et mécanique, fait malheureusement partie des lieux où se reproduisent des stéréotypes de genre ». Donc, en gros, parce qu'on organise un atelier de mécanique, on serait condamné à la présence de participants, sans E, qui ne pourraient s'empêcher de dénigrer et dévaloriser la présence de participantes, avec un E. N'est-ce pas là un stéréotype ? Ce genre de cloisonnement que promeut la Cycklette n'entreprendrait-il pas l'idée stupide qui sous-entendrait que les femmes n'ont rien à faire dans un atelier ? Au contraire, je le répète à nouveau : elles y ont toute leur place, à l'inverse de leurs détracteurs. C'est justement le rôle de l'animatrice ou de l'animateur de bannir le participant un peu limité qui se risquerait à une réflexion désobligeante et/ou misogyne. En gros, les débiles dehors. Simple.

M. le Maire, vous aviez d'ailleurs répondu à ce propos et je cite le procès-verbal du Conseil de juin 2021 : « Le jour où notre Conseil d'arrondissement examinera une subvention pour l'atelier que vous déplorez, je comprendrais cette intervention et peut-être même que je partagerais une partie de votre opinion ». Donc, je vous invite à partager mon opinion et je vous avais d'ailleurs prévenu à ce sujet lors de la commission du Budget Participatif.

Mais vous avez décidé d'être facétieux ce soir, vous nous proposez aussi une subvention pour l'association Paillettes & Cambouis, association qui milite, je cite, « pour une société inclusive – jusque-là tout va bien –, écologique, solidaire, participative en utilisant le vélo, la mixité choisie et la fête comme armes politiques ». La fête comme arme politique, je n'ai pas vraiment compris. Ceci est une citation exacte de leur site internet. Militer pour une société inclusive en utilisant l'exclusion par la mixité choisie, il ne faut pas avoir peur de se faire des nœuds au cerveau. Donc je me suis baladé sur leur site internet et je vous avoue, j'en ai presque ri. Au détour de leurs articles, on passe du complotisme au délire pur et simple, tout en égratignant au passage la gouvernance de la Petite Rockette accusée, je cite, « d'un fonctionnement autocratique et de gouvernance entre les mains d'un petit groupe qui se souciait peu du respect des statuts de l'association et qui allait combattre fortement toute remise en cause de son pouvoir ». Vous pouvez aller voir, c'est écrit. C'est surprenant d'avoir mis dans la même délibération les subventions pour ces deux associations.

En résumé, ce qui sort de la lecture de leur site, c'est que cette association est avant tout une association politique d'extrême-gauche qui, de temps en temps, fait un peu de vélo. Une association militante de la culture woke. Donc, en gros, c'est un marqueur de la nouvelle gauche qui a enterré Jaurès et les valeurs républicaines pour aller à la soupe sauce NUPES.

La non-mixité choisie, c'est immoral et c'est anticonstitutionnel. Je rappelle le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 : « La loi garantit à la femme dans tous les domaines des droits égaux à ceux de l'homme ». Et dans le Code pénal article 225-1 : « Constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes physiques sur le fondement de leur sexe ».

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 4	
Nombre de votants : 29			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	29	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2022 DAE 7 - Budget Participatif – Subventions (578.000 euros) et conventions avec 14 structures de l'économie circulaire et de l'entrepreneuriat social

M. le Maire : « Alexandre VISCONTINI. »

M. VISCONTINI : « Merci M. le Maire. C'est une délibération qui vise à soutenir quatorze actions au niveau parisien, dont quatre associations sont sises dans le 11^e arrondissement. Cette délibération vise également à mettre en œuvre les budgets participatifs des années précédentes dont ces associations sont lauréates. »

Pour le 11^e arrondissement, il s'agit de l'association Zézenne qui vise à mettre en place une bricothèque d'objets. Je vous invite à la visiter, elle est déjà disponible à la Maison du Zéro Déchet. Elle permet de récupérer des biens à usage occasionnel et de les partager entre habitants adhérents de l'association qui peuvent emprunter ce dont ils ont ponctuellement besoin sans avoir à les acheter. Il s'agit ici d'une attribution de subvention de fonctionnement de 5.000 € et d'une subvention d'investissement de 7.000 € à cette association au titre du Budget Participatif « Favoriser l'économie sociale solidaire et circulaire ».

La deuxième subvention vise la Petite Rockette, dont on vient de parler donc je ne veux pas expliquer ce qu'est la Petite Rockette. Le projet vise à soutenir le déménagement de la Cyclette dans un nouveau local au 70 rue du Chemin Vert avec notamment un certain nombre de travaux et d'équipements pour rendre l'atelier vélo un petit peu plus opérationnel. Et on soutient également d'autres actions de type vélo-cargo, véhicule utilitaire électrique, qui permet à la ressourcerie de faire des animations hors les murs. Il s'agit d'une subvention d'investissement à hauteur de 320.000 €, qui relèvent également du même projet du Budget Participatif précité.

La troisième association est Paillettes & Cambouis, dont le siège est dans le 11^e arrondissement et qui a pour objet l'animation d'un atelier d'autoréparation de vélo. Elle va ouvrir son atelier dans le 10^e arrondissement fin 2022. Une subvention de fonctionnement de 5.000 € est proposée.

Enfin, la dernière subvention vise le REFER, le Réseau Francilien du Réemploi, qui réunit l'ensemble des acteurs du secteur du réemploi en Île-de-France et qui est une plateforme de promotion, de coordination, d'accompagnement des projets d'aide à la création de recycleries. Je signale que le REFER a notamment accompagné un certain nombre de projets tels que l'extension de la Petite Rockette dans les 11^e et 12^e arrondissements. Il a également aidé à la création de la recyclerie petite enfance située 21 rue du Chemin Vert. Une subvention de fonctionnement de 60.000 € sera attribuée à cette association. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Jean-Christophe MARTIN. »

nous fait presque 2.000.000 € au total de subventions municipales sur un peu moins de dix ans. N'aurait-on pas pu mieux les utiliser ?

Je vous ai dit que je ferai court donc je ne reviendrai pas sur les échanges que nous avons depuis un an sur la Petite Rockette et ses ateliers de formation à la discrimination ou au fascisme d'extrême gauche, vous les trouverez dans les procès-verbaux d'à peu près tous les Conseils d'arrondissement précédents.

Donc pour toutes ces raisons dites, redites et re-redites, nous demandons un vote séparé contre la Petite Rockette sur la délibération 2022 DAE 2 et nous voterons contre la 2022 DDCT 79. Et en ce qui concerne la 2022 DAE 7, j'y reviendrai un peu plus tard. Je vous remercie.»

M. le Maire : « Merci. Pas d'autre prise de parole ? Grégory MOREAU. »

M. MOREAU : « Je répondrai rapidement parce que notre groupe a déjà répondu à de multiples occasions à ce débat récurrent. Je m'efforcerai juste de rappeler quelques points essentiels aujourd'hui. En effet, la Petite Rockette organise des ateliers de réparation de vélo en mixité choisie, mais il faut commencer par rappeler que sur douze ateliers d'autoréparation mensuelle, il y en a seulement un qui est en mixité choisie. C'est le premier point important.

Pour mémoire, l'organisation d'ateliers en mixité choisie répond à des besoins exprimés en fait par les habitantes et les habitants eux-mêmes, afin de se retrouver pour dépasser certains freins à la pratique du vélo, notamment les discriminations subies en raison du genre.

Je rappelle aussi que la mixité choisie ne sera jamais un but en soi. Il s'agit d'un moyen parmi d'autres d'atteindre un objectif, celui de faciliter l'accès des femmes à l'univers du réemploi et de la mécanique autour du vélo, et de permettre un instant à des femmes ou autres publics de se retrouver ponctuellement pour dépasser certaines craintes et apprendre dans un univers bienveillant. Cela n'enlève rien à personne. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup pour ces propos d'une grande limpidité et humanité. Je vous propose de passer au vote.

Je précise que Aurore MOUYSET-NOZERAND a donné pouvoir à Jean-Christophe MARTIN.

Qui est contre la subvention à la Petite Rockette ? Le groupe Changer Paris. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 4	
Nombre de votants : 29			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	26	CONTRE	3
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

M. le Maire : « Nous passons au vote du reste des subventions du projet 2022 DAE 2. Qui est pour ? Unanimité. L'ensemble est donc adopté. »

M. le Maire : « Nous en venons à la délibération 2022 DAE 2. La parole est à Grégory MOREAU. »

M. MOREAU : « Merci M. le Maire. Bonjour à toutes et à tous. Cette délibération concerne des attributions de subventions à hauteur de 590.000 € au total à quinze organismes portant des projets économiques en faveur des circuits courts de proximité et d'alimentation durable et solidaire, dont certains concernent notre arrondissement, à commencer par Kelbongoo, une entreprise solidaire d'utilité sociale qui vend des produits fermiers en circuit court en boutique et en ligne. Kelbongoo met ainsi en lien les consommateurs parisiens avec plus de 100 producteurs en bio ou agriculture paysanne, situés dans un rayon de 250 km autour de Paris, et assure en interne l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, le transport, la logistique et la distribution des produits. Et tout ça en reversant 70 % du prix de vente aux producteurs, donc c'est un cercle tout à fait vertueux. La nouvelle information est que Kelbongoo ouvre en juin 2022 une nouvelle boutique dans le 11^e arrondissement, au 36 passage Charles Dallery, dans un local de Paris Habitat. Cette nouvelle boutique vient s'ajouter aux boutiques existantes qui se trouvent dans les 10^e, 18^e et 20^e arrondissements. La subvention proposée, ici en investissement, s'élève à 200.000 € et a pour but de réaliser cette ouverture de local.

La deuxième subvention qui concerne le 11^e arrondissement est attribuée à la Petite Rockette. On la connaît bien mais je rappelle en deux mots qu'il s'agit d'une association qui gère une ressourcerie rue du Chemin Vert, également dans un local de Paris Habitat. Disposant de l'agrément « espace de vie sociale », cette association a ouvert en 2014 un café atelier, La Troclette, qui a progressivement intégré un restaurant anti-gaspi et solidaire. Il faut noter que c'est une première dans le 11^e arrondissement. Les repas sont conçus en grande partie grâce à la collecte auprès des commerçants du quartier et de produits invendus issus de l'agriculture biologique. La Troclette prévoit l'installation d'une terrasse en juin afin de multiplier par deux le nombre de couverts et ainsi passer à 50 couverts par jour. Cela suppose bien sûr un recrutement pérenne dédié à la confection des repas et à la recherche de nouveaux partenaires. La subvention proposée s'élève à 15.000 € et vise à soutenir une sorte d'amorçage pour les charges liées au recrutement du salarié dédié au développement du café associatif.

J'aborderai un dernier point : il y a également une subvention de 22.000 € proposée pour une laiterie, plus précisément une entreprise de l'économie sociale et solidaire qui transforme depuis 2018 un lait cru local issu d'une ferme francilienne. Je ferai un commentaire de quelques secondes pour deux raisons : premièrement, c'est un local qui est situé dans le 18^e arrondissement, donc pas le nôtre ; deuxièmement, – c'est un commentaire que j'avais déjà fait à l'occasion du Plan d'alimentation durable – cette subvention pour une laiterie est classée dans la catégorie « transformation alimentaire durable », ce qui pose un petit problème au moins de terminologie puisque la production laitière n'est respectueuse ni de l'environnement ni de la santé humaine et encore moins de l'éthique animale. L'accepter est une chose, la subventionner en est une autre. Je vous remercie de votre attention. »

M. le Maire : « Merci beaucoup, cher Grégory MOREAU, pour ces beaux projets. Jean-Christophe MARTIN. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Je serai un peu plus court qu'à l'accoutumée. Je suis peut-être un peu à cheval sur le calendrier mais je vous ferai remarquer que nous ne sommes qu'au mois de juin et que Noël c'est dans six mois. Mais visiblement, pour vous, il n'y a pas besoin de raisons pour faire des cadeaux à la Petite Rockette. Lors du dernier Conseil, nous en étions à 91.000 € de subventions sur 2022 ; ce soir, les projets 2022 DAE 2 et 2022 DDCT 79 portent ce total à 112.000 €, plus le 2022 DAE 7 qui vient en rajouter 320.000 € de plus. Jackpot ! Ce qui

politique ne peut revendiquer la paternité ou la maternité de ce slogan emprunté au Monde Diplomatique, repris par l'association Attac et par de nombreuses autres associations, et peut-être repris aussi par nous et par nos imaginations qui, je l'espère, croient qu'un autre monde est possible.

Ce slogan « Un autre monde est possible » a fait le tour du monde. Même s'il marque évidemment un engagement – vous le savez sans doute comme moi – l'art peut être engagé. Mais ce message est sans doute trop général, trop consensuel pour être rattaché à un thème de campagne d'un seul et unique parti politique. Nous l'avons vu quand vous avez transmis l'image, je crois par ailleurs que cette œuvre support ne peut être confondue avec une affiche d'un parti politique.

Enfin, sur l'association en elle-même, il me semble que la Ville et nous, majorité municipale du 11^e, n'avons évidemment aucun rôle et ne participons pas à la direction de l'association et à sa programmation artistique. Nous sommes évidemment attachés à la liberté de création et nous n'entravons en rien cette liberté, sauf si celle-ci était synonyme de message discriminatoire, ce qui n'est pas le cas ici. Merci en tout cas de votre vigilance et j'espère que vous allez changer votre vote. »

M. le Maire : « Merci pour cette réponse. Dès que j'ai été alerté sur le fait qu'une confusion du message artistique avec un slogan de campagne était possible, j'ai demandé à ce qu'on contacte l'association pour qu'elle fasse passer l'œuvre suivante rapidement, ce qui a été fait dans la semaine qui a suivi. »

Simplement, cette histoire montre une chose, c'est que nous respectons totalement la liberté artistique. Nous ne nous immisçons en rien dans la création artistique. Il existe des artistes engagés, ça fait aussi partie de leurs libertés. Et quand les artistes engagés sont dérangeants, c'est souvent parce ce qu'ils font un petit peu mouche. En tout cas, c'est comme ça qu'on a toujours fonctionné et que nous continuerons à fonctionner avec Emma RAFOWICZ, sans aucune intervention de quelque nature que ce soit sur les choix artistiques.

Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Le groupe Changer Paris. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	26	CONTRE	2
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

ATTRACTIVITÉ ET EMPLOI

2022 DAE 2 - Conventions et subventions (590.000 euros) à 15 organismes portant des projets économiques en faveur des circuits courts de proximité et d'une alimentation durable et solidaire

M. ROUSSEL – je suis en train de vous montrer la propagande officielle – et M. MÉLENCHON, dont le slogan de campagne était « Un autre monde est possible ». « Un autre monde est possible », « un autre monde est toujours possible », tiens, tiens....

Quelle formation politique candidate aux législatives a adopté le violet pour ses documents de campagne ? Là aussi, il y en avait deux : le Parti animaliste et, à nouveau, la Nouvelle Union Populaire Ecologique et Sociale (NUPES) soutenue par Messieurs LEBON et TIBERTI, tous deux adjoints ici. C'est écrit en violet sur blanc.

Enfin, quelle candidate aux élections législatives avait choisi le violet pour sa propagande officielle et pour son bulletin de vote ? Je le montre pour la caméra, ce sont à nouveau les enveloppes officielles : il s'agit de Mme CHIKIROU, candidate de la nouvelle formation politique de la majorité municipale, dont le slogan était « Un autre monde est toujours possible ». Et là, c'est carrément du copier-coller. Vous ne vouliez pas afficher le bulletin de vote directement, tant que vous y étiez, puisqu'il était aussi dans les enveloppes ? Il n'a fallu que quelques minutes de réflexion pour comprendre le message de soutien explicite affiché par l'association à la candidate de la majorité municipale qui la finance à travers cette fresque.

Ne vous inquiétez surtout pas pour ceux qui n'auraient pas compris le message implicite. Pour eux, il y a encore notre collègue Chloé SAGASPE. Je vous donne la lecture de son tweet du 26 mai 2022 à 16h55 affichant la photo de cette même fresque : « Les artistes de street art à Paris 11 ont un message à vous faire passer ! Rendez-vous aux législatives 2022 car un autre monde est toujours possible avec NUPES ». Je vous fais grâce des hashtags, c'est assez imbuvable. Le soutien politique de l'association est ici clairement explicité. Ce n'est pas la peine de supprimer le tweet, j'en ai une capture d'écran.

Et je vous donne aussi lecture du tweet du 27 mai 2022 à 1h35 – il est très matinal – publié par Florent GIRY, adjoint au Maire de Paris Centre et membre à ce titre de la majorité municipale, qui avait malencontreusement tenté d'éteindre l'incendie sur les réseaux sociaux. Je cite : « Suite à une accumulation de preuves détaillées en réponse à mon message, il semble qu'on puisse attribuer à cet artiste une intentionnalité d'afficher un soutien à MÉLENCHON ici ». Donc cette affiche constitue visiblement un concours en nature d'une personne morale qui n'est pas issue d'un parti politique et qui n'est donc pas légale. Elle a été signalée à ce titre à la commission des comptes de campagne.

Mais malgré cette entorse à la légalité, vous maintenez le financement public. C'est comme l'affichage sauvage : quand il concerne vos amis, vous êtes tout de suite moins regardants. Ce soir, vous voulez nous rejouer le refrain de la chanson « Les copains d'abord » : faites voter pour nous, on vous donnera des sous. Pour nous, ça sera non et nous voterons contre cette délibération. »

M. le Maire : « Emma RAFOWICZ. »

Mme RAFOWICZ : « Merci M. le Maire. Merci cher Jean-Christophe pour votre vigilance. Merci aussi de nous faire partager d'ailleurs votre passion pour l'art et pour l'analyse d'œuvre. Je dois avouer cependant que votre passion pour l'analyse juridique sur Twitter laisse un peu plus à désirer. Je vais essayer de vous répondre point par point.

Sur l'œuvre évoquée, qui est en effet restée deux semaines sur ce mur du 107 rue Oberkampf, le slogan « Un autre monde est toujours possible » ressemble certes au slogan que vous avez évoqué, « Un autre monde est possible », utilisé par certains candidats à l'élection présidentielle. Cependant – et je crois que nous pouvons le dire dans ce Conseil –, il me semble qu'aucun parti

de l'effort entre le bailleur et la collectivité. Mais c'est toujours le même débat donc je vous propose tout simplement de passer au vote.

David BELLARD m'a précisé qu'il ne participe pas au vote, s'agissant d'une délibération concernant la RIVP dont il est le président.

Qui est contre ? Le groupe Changer Paris. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Elle est adoptée. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	1
POUR	25	CONTRE	2
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

AFFAIRES CULTURELLES

2022 DAC 205 - Subvention (17.000 euros) à l'association le M.U.R. Modulable Urbain Réactif (11e)

M. le Maire : « Nous avançons jusqu'à la délibération 2022 DAC 205, une subvention à l'association le M.U.R. Modulable Urbain Réactif, une association fort connue et talentueuse qui œuvre dans notre arrondissement. Emma RAFOWICZ a la parole. »

Mme RAFOWICZ : « Merci M. le Maire. Ce projet de délibération propose d'attribuer une subvention de fonctionnement de 17.000 € à l'association M.U.R. Modulable Urbain Réactif, qui est l'une des associations qui promeut le mieux l'art urbain dans notre arrondissement. Cette association renouvelle toutes les deux semaines une œuvre sur le mur pignon de l'immeuble du 107 rue Oberkampf. En 2022, une installation performante est prévue toutes les trois semaines. Une nouvelle œuvre a été inaugurée il y a seulement deux jours et je vous invite à aller la voir. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Jean-Christophe MARTIN. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. À la Mairie de Paris, il y a une règle d'or : c'est les copains d'abord. En effet, la subvention qui nous est soumise ce soir vise à soutenir l'association qui gère les fresques sur le mur du 107 de la rue Oberkampf. Et l'une d'entre elles a fait du bruit récemment : sur la deuxième quinzaine de mai, l'œuvre affichée sur un mur appartenant à la Ville, et sélectionnée par cette association financée à plus de 50 % par la Ville en 2020 – ce sont les dernières données disponibles – n'était ni plus ni moins qu'un appel à voter pour les candidats de la nouvelle formation politique de la majorité municipale parisienne et de la majorité du 11^e arrondissement. Il suffisait alors de se tenir devant cette fresque à la dominante violette pour y lire, je cite, « Vous étiez où le 10 avril ? Un autre monde est toujours possible, rendez-vous aux législatives ». Pour un appel au vote – ce qui est assez légitime –, nous aurions pu avoir Marianne ou les couleurs nationales, ce genre de choses que nous apprécions tous, du moins j'espère. Mais non, nous avons le violet et le 10 avril.

Alors faisons cinq minutes d'analyse. Quel est le candidat éliminé de l'élection présidentielle le 10 avril dont la couleur était le violet ? On peut regarder, il y en avait deux : il y avait

Sur vos histoires de loyers capitalisés, on vous l'a dit plein de fois, il se trouve qu'on fait partager l'effort d'agrandissement du parc social avec les bailleurs. Et par ailleurs, la réalité prouve que les bailleurs sont en capacité – malgré le racket régulier de l'État – de maintenir leur capacité d'investissement : preuve en est donnée régulièrement quand nous votons les subventions pour les opérations de rénovation. Des opérations de rénovation que vous semblez appeler de vos vœux, mais que vous refusez bien souvent de voter pour des raisons qui nous échappent. Vous nous reprochez de ne pas assez rénover, et quand on rénove, ce n'est pas bien. Ça s'appelle de l'opposition systématique.

Ne nous parlez pas de dette parce que la dernière fois que votre parti politique a été au pouvoir, il a augmenté de 50 % la dette du pays. Les Français s'en souviennent tellement qu'ils vous ont récemment encore plus éloignés du pouvoir, vous avez atteint des scores que vous n'aviez jamais atteints au préalable.

Donc je pense qu'on va pouvoir tranquillement voter cette délibération pour augmenter le parc de logement social du 11^e arrondissement de 46 logements supplémentaires, ce qui est une très bonne chose pour les habitants de ces trois immeubles, pour l'arrondissement et pour l'intérêt général que nous défendons.»

M. le Maire : « Absolument. M. MARTIN redemande la parole. »

M. MARTIN : « Promis, je vais faire court. Je ne pense pas qu'il faudrait se lancer dans un comparatif de scores puisque celui de votre parti n'est guère plus brillant que celui de Marie-George BUFFET il y a quelques années.

Avez-vous un quelconque élément tangible concernant de la vente à la découpe ? Il n'y a rien dans le dossier. Rien. Si vous avez des éléments tangibles sur une vente à la découpe, à ce moment-là je pourrais vous dire que la préemption est justifiée, et c'est dans les procès-verbaux de ce Conseil. Je vous l'ai déjà dit : avez-vous un seul élément tangible ? »

M. le Maire : « Cela tourne un petit peu au comique de répétition. On n'est pas obligé de refaire à chaque fois le même match. »

M. TIBERTI : « L'élément tangible est très simple : c'est l'identité des acheteurs. Quand les entreprises qui achètent sont des marchands de biens connus comme tels sur la place de Paris, on sait que c'est pour de la vente à la découpe. Donc oui, bien sûr, on sait à qui on se substitue. Quand on préempte, on se substitue à des marchands de biens. D'ailleurs, qui est capable d'acheter des immeubles entiers dans Paris, à part ce genre de personnes ? Donc oui, on sait très bien que ça va finir en vente à la découpe. Évidemment. »

M. le Maire : « Oui, c'est assez clair. D'autant qu'on voit ensuite les locataires catastrophés nous disant qu'ils ne peuvent pas rester et qu'ils ont besoin d'un logement social. Donc cela libère clairement une place qui serait attribuée à un foyer qui n'est pas éligible au logement social. Donc il s'agit bien de fabrication de logements sociaux.

Je ne reviens pas sur cette question de loyers capitalisés. Encore une fois, pour moi, c'est quelque chose d'assez banal en fait. C'est un partage de l'effort entre la Ville et le bailleur : l'opération est à 7.700.000 €, le bailleur contribue à hauteur de 3.180.000 €. Le reste est apporté par la Ville. Vous faites toute une affaire de cette histoire de loyers capitalisés du fait de leur nom et de la façon dont cette quote-part est calculée, mais en réalité, il n'y a rien de plus banal qu'un partage

qu'au final, ça fait zéro. Si je vous rejoins sur la fin, oui, dans 50 ans, cela fera zéro, ce ne sont pas que des écritures comptables. Alors justement, faisons un peu de comptabilité. Vous capitalisez approximativement 7.000.000 € dans les comptes de la Ville, donc vous activez de force 7.000.000 € de trésorerie supplémentaire, ça c'est factuel. Vous ne comptabilisez pas de dette – c'est sûr qu'avec bientôt 8.000.000.000 € de dettes, cela commencerait à faire beaucoup –, vous cachez votre dette en hors bilan qui n'est pas présenté dans les comptes annuels mais qui fait l'objet d'une mention en annexe, et encore faut-il la trouver. Vous avez donc une dette certaine – ce que vous avez pris aux bailleurs, il faudra bien le rendre – mais une dette cachée. Ce qui monte la dette totale de la Ville à approximativement 11.000.000.000 € et ça commence à faire beaucoup, planquée sous le tapis.

Pour les bailleurs sociaux – on va faire de la comptabilité mais de la comptabilité de trésorerie –, vous comptabilisez immédiatement une sortie de trésorerie de 7.000.000 €. Vous avez immédiatement 7.000.000 € en moins sur votre compte bancaire. Vous encaissez les loyers dans le futur – ça, c'est normal –, soit à peu près 140.000 € par an avec une hypothèse linéaire, pour simplifier les calculs. Donc vous avez un trou dans votre trésorerie de 7.000.000 € en année 1, 6.860.000 € en année 2, 6.720.000 € en année 3, etc. Et à la fin, dans 50 ans, ça fait bien zéro. Donc non, les loyers capitalisés ne sont pas qu'une simple écriture comptable et votre utilisation abusive a des conséquences réelles sur la vie des résidents. On peut faire beaucoup de choses avec 7.000.000 € : par exemple, entretenir les immeubles, car ils en ont besoin, ou – on en a parlé récemment – allouer ça au surcoût du chauffage.

Je vous rappelle enfin que ce dispositif est décrié depuis des années par la Chambre régionale des comptes, dont c'est le métier, et que Bercy a enfin supprimé ce dispositif à compter de l'année prochaine. En 2023, c'est fini. C'est triste qu'il ait fallu cinq ans au gouvernement – dommage que son représentant ne soit pas là – pour faire son devoir et mettre fin à cette hérésie comptable.

Pour toutes ces raisons, notre groupe votera contre les projets 2022 DLH 142, 143 et 152. »

M. le Maire : « Merci. J'ai l'impression que le débat va se reproduire à nouveau. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Je suis effaré. Sur le premier point de l'intervention de M. MARTIN, il parle des logements et ne s'intéresse qu'aux logements vides. Il ignore complètement la réalité de ces immeubles qui sont justement occupés. Si ces immeubles ne sont pas préemptés, qu'est-ce qui arrive aux locataires qui s'y trouvent ? Qu'est-ce qui leur arrive, à part l'expulsion à terme ? On parle d'habitants du 11^e qui sont parfois dans les immeubles depuis longtemps. Vu le montant réel des dépôts actuels, vu les niveaux du marché et vu le niveau de ce qu'ils paient, on sait qu'ils sont là depuis plus de vingt ans pour certains. Si on les laisse dans les mains du privé, qu'est-ce qui leur arrive ? Eh bien, les promoteurs, les marchands de biens qui achètent les appartements – on sait qui les achète puisqu'on préempte –, les revendent par lot. C'est de la vente à la découpe. Les locataires en place ne peuvent pas se maintenir, ils sont alors expulsés. Et c'est ça que nous refusons.

Donc oui, nous créons des logements sociaux. Des logements privés, avec tout le risque que cela implique, deviennent des logements sociaux. Nous rattrapons des familles qui bien souvent sont demandeuses de logement social. Elles accèdent ainsi au logement social, non pas à la suite d'une désignation dans un nouvel immeuble, mais parce que leur immeuble et leur appartement basculent dans le logement social. C'est ça que nous faisons et nous en avons parfaitement conscience.

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Il y a trois délibérations successives qui sont le résultat de préemptions de la Ville de Paris, trois immeubles du 11^e arrondissement mis en vente par leurs propriétaires, mettant en grave danger leurs locataires, qui y habitent parfois depuis très longtemps vu la faiblesse des baux qu'on peut constater.

Nous rachetons ces immeubles, d'autant plus facilement qu'ils sont inférieurs au prix du marché, puis nous les transformons en logements sociaux, nous agrandissons le parc de logement social de la Ville de Paris, nous agrandissons le patrimoine de la Ville de Paris. De plus, chacun de ces immeubles comporte des logements vacants, comme c'est souvent le cas dans le logement privé. Nous réglons donc plusieurs problèmes d'un coup. Dans cette délibération, on est interrogé sur le 35 boulevard de Ménilmontant, avec 16 logements dont un vide. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Jean-Christophe MARTIN. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Pas d'originalité de votre part sur les délibérations DLH ce soir, vous restez dans le classique. Dans les DLH 142, 143 et 152, vous nous proposez encore les mêmes programmes que d'habitude, donc permettez-moi de revenir sur quelques points.

Dans les DLH 142 et 143, vous préemptez pour 14.000.000 € deux immeubles de notre arrondissement, pour un total de 32 logements, afin d'y faire du logement social. Jusque-là, nous avons l'habitude. Mais là où cela devient intéressant, c'est que sur ces 32 logements que vous captez au marché privé, il n'y a qu'un seul vacant. Donc ça en dit long sur votre politique, ou plutôt cette absence de politique du logement social à Paris.

Je ne doute pas un instant que la Ville va communiquer largement ce soir sur la création de 32 logements sociaux, sauf que c'est faux. Nous allons faire un peu d'arithmétique de base, donc niveau CP ou CE1 mais avec le niveau des programmes qui baisse, je ne sais plus quand on fait les soustractions. Partons de ce parc de 32 logements – que vous ne créez pas car ils existent déjà –, retranchons-y les logements occupés, pour lesquels vous ne créez rien du tout. Vous conventionnez et ça va juste changer le nom du bailleur. En dehors de ça, c'est transparent pour les résidents. Nous soustrayons donc 31 et il reste un, un logement qui va rentrer dans le parc des logements mis à disposition des demandeurs éligibles au logement social. Un logement à 14.000.000 €, ça c'est de la bonne gestion de l'argent public. Donc ces deux délibérations ne sont qu'une supercherie à nouveau destinée à gonfler vos chiffres du logement social. Ce n'est pas une politique de logement, c'est une opération de communication à 14.000.000 €.

Pour la DLH 152, les choses sont un peu plus complexes. Il s'agit d'une préemption à 5 millions d'euros pour 14 logements dont trois sont vacants. On passe de 1 sur 32 à 3 sur 14, ce qui fait approximativement 21 %, on progresse. Par ailleurs, l'immeuble nécessite des travaux de rénovation, que j'imagine importants pour que ce soit écrit dans le dossier. Donc là, nous pourrions discuter de préemption utile. Mais vous avez intégré les loyers capitalisés. Je vais rappeler pour vous et le public ce qu'est un loyer capitalisé : c'est un dispositif comptable dérogatoire accordé à la Ville de Paris et à son Maire par le Président HOLLANDE. On ne le dira jamais assez, c'est utile d'avoir des amis bien placés. Ce dispositif, qui est quand même tiré par les cheveux, permet à la Ville d'empocher d'avance les loyers qui devraient lui être versés par les bailleurs sociaux dans le futur. C'est vrai qu'il fallait y penser.

Donc dans les projets de délibération 2022 DLH 142, 143 et 152, vous capitalisez allègrement un peu plus de 7.000.000 €. Rien que ça. Donc vous ne manquerez pas de me répondre, comme d'habitude sur un ton un peu condescendant, que ce ne sont que des écritures comptables et

M. le Maire : « Merci. Rosalie LAMIN. »

Mme LAMIN : « Ceux qui participent aux conseils d'école ou aux conseils d'établissement ont pu remarquer, dans les lignes budgétaires, que le coût des fluides et de l'énergie a énormément augmenté. Même les lycées réfléchissent aux moyens d'économiser et de réduire le chauffage, aux manières d'éclairer les pièces. On est vorace en énergie donc on en pâtit et ça se ressent dans nos comptes. »

M. le Maire : « Absolument, merci beaucoup. La question que soulève Adrien TIBERTI est évidemment une question fondamentale qui dépasse quelque peu les compétences de notre modeste Conseil d'arrondissement. En tout cas, à notre niveau, je me réjouis que l'Hôtel de Ville nous donne les moyens supplémentaires qui permettent de régler les factures.

Je propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Le groupe Changer Paris. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	2	NPPV	0
POUR	26	CONTRE	0
La délibération est adoptée			

PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

LOGEMENT ET HABITAT

2022 DLH 142 - Location de l'immeuble 135 boulevard de Ménilmontant (11^e) à la RIVP. Bail emphytéotique

M. le Maire : « Nous avons un ordre du jour particulièrement copieux puisque nous n'avons pas moins de 21 pages d'ordre du jour. Oui ? »

Mme MOREL : « Je voulais savoir pourquoi on n'avait pas le compte-rendu du dernier Conseil et qu'on ne le votait pas. »

M. le Maire : « Car il n'est pas fini. Rédiger le compte-rendu d'une réunion de trois, quatre, voire cinq heures, demande beaucoup de travail. Quand deux séances de Conseil sont rapprochées, comme cela arrive parfois, les services ont donc peu de temps pour faire le compte-rendu. Ce n'est pas la première fois que cela arrive. Il n'y a pas de sujet ni politique ni sur le contenu. C'est un pur problème technique et de disponibilité des agents. Le compte-rendu sera achevé cet été, cela fera partie des devoirs de vacances.

Délibération 2022 DLH 142 et la location de l'immeuble 135 boulevard de Ménilmontant à la RIVP avec un bail emphytéotique. Adrien TIBERTI nous présente la délibération. »

- 3) Un abondement de 2.121.037 € a été obtenu afin de financer le besoin complémentaire en fluides (notamment gaz, électricité, eau des écoles), non couvert intégralement par les reports.
- 4) Ce présent budget supplémentaire tient compte de 2 transferts de crédits pour un montant total de 85.888 €, répartis comme suit :
 - Un transfert de 20.888 € de la Dotation de Gestion Locale vers le budget de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement afin de rembourser de petites interventions réalisées par les services centraux de cette direction en 2021.
 - Un transfert de 65.000 € de la Dotation d'Animation Locale vers le budget de la Direction des Affaires Culturelles afin de participer au financement de la subvention de fonctionnement attribuée à l'association 11ème Évènement, pour l'organisation du festival Onze Bouge.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance, chers collègues, afin d'en délibérer et de voter. »

M. le Maire : « Merci beaucoup, chère Rosalie. La parole est à Jean-Christophe MARTIN en l'absence de Nelly GARNIER qui s'était inscrite. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Juste une courte explication de vote pour dire que notre groupe s'abstiendra, dans l'attente du débat général qui aura lieu au Conseil de Paris. »

M. le Maire : « Merci beaucoup, c'est tout à fait logique. J'ai une demande de parole supplémentaire, Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Pour le groupe Communiste, quelques mots de politique. Nous sommes confrontés à un budget supplémentaire très important cette année du fait de la hausse massive des prix de l'énergie. Cette hausse nous touche comme collectivité, comme elle touche la plupart des familles françaises, très durement. Et c'est une réalité dont il faut dire quelques mots.

Les collectivités locales sont fortement touchées par cette hausse et nous n'avons aucune aide spécifique de l'État. Les dotations publiques sont toujours aussi ridiculement basses, surtout concernant notre collectivité parisienne. Et c'est terrible parce que, malgré tout, nous sommes les seuls à continuer à investir massivement pour le développement du service public.

Plus généralement, je pense qu'on peut se mettre d'accord sur le fait que toutes les politiques de libéralisation du secteur de l'énergie, autrement dit – pour le dire clairement – la privatisation des grands services publics qu'étaient EDF et GDF, construits à la Libération, nous conduisent pour partie dans cette situation. Nous dépendons complètement des prix de l'énergie fixés dans un marché mondial. Les entreprises qui se partagent les marchés sont incapables de lutter contre les prix. Et surtout, ces entreprises-là sont désormais tenues à des bénéfices très importants de la part de leurs actionnaires, des bénéfices que nous payons très cher surtout en période de crise.

Il faut que cela soit dit, que tout le monde l'ait en tête, et que les Parisiens et les habitants du 11^e aient bien conscience que leur collectivité est dans la même situation qu'eux pour régler des factures qui ont parfois doublé cet hiver. »

Mme LAMIN : « Merci M. le Maire. Bonjour à tous. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le budget supplémentaire 2022 de l'État spécial du 11^e arrondissement doit être voté en Conseil d'arrondissement et en Conseil de Paris.

Constitué de recettes et de dépenses, annexées au projet de délibération, le budget supplémentaire doit être voté en équilibre. Le rôle d'un budget supplémentaire est d'ajuster le Budget primitif de l'année pour tenir compte de 3 éléments :

1. Il intègre tout d'abord les reports de crédits de l'exercice précédent.
2. Il permet également de réaliser des transferts de crédits de l'état spécial vers le budget général.
3. Il permet de réaliser des redéploiements de crédits au sein des dotations constituant l'État spécial d'arrondissement pour couvrir des besoins nouveaux ou réévalués depuis le vote du Budget primitif.

En 2022, le budget supplémentaire de l'arrondissement s'élève à 3.839.399,81 €.

Ajoutée au montant du Budget primitif 2022, cette somme porte donc le montant des crédits ouverts pour l'année 2022 (Budget primitif + Budget supplémentaire) à un total de 12.582.112,81 €.

- 1) Les crédits à reporter sur l'exercice 2022 s'élèvent à 1.804.251 €.

Ce montant a été constaté dans le compte administratif 2021 qui a été soumis au vote du précédent conseil d'arrondissement. Ces reports correspondent :

- aux crédits non consommés en 2021, les reports libres d'emploi (1.122.690 €)
- aux crédits correspondant à des dépenses engagées en 2021 mais payées en 2022, les restes à réaliser (681.561 €).

Conformément au CGCT, ces crédits sont reportables de plein droit et se répartissent comme suit :

- 938.942 € sur la Dotation de Gestion Locale
- 440.386 € sur la Dotation d'Animation Locale
- 424.922 € sur la Dotation d'Investissement.

- 2) Une partie de ces reports permettra de couvrir des dépenses supplémentaires liées à :

- l'entretien de nouvelles jardinières sur le périmètre DEVE : +25.000 €.
- l'augmentation contractuelle des marchés liés à la gestion d'équipements jeunesse (espace Paris Anim' et Espace Parisien de la Jeunesse Belleville) : + 34.000 €.

Le reste des reports (499.951 € sur la Dotation de Gestion Locale) sera mobilisé pour couvrir des dépenses de fluides dont l'estimation a été revue très nettement à la hausse par la Direction des Constructions Publiques et de l'Architecture (DCPA) (+2.620.988 €, soit 4.254.938 € au total), en raison du contexte mondial de hausse exceptionnelle du coût de l'énergie.

À 18h05, la séance est ouverte par M. François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

11202215 – Désignation du secrétaire de séance

M. le Maire : « Bonjour à tous. Je vous propose de commencer cette dernière séance avant la pause estivale bien méritée. Nous avons reçu un certain nombre de pouvoirs :

- Anne HIDALGO m'a donné pouvoir
- Dominique KIELEMOËS a donné pouvoir à Rosalie LAMIN
- Didier ZENG a donné pouvoir à Jérôme MEYER.

Si d'autres pouvoirs arrivent, nous les annoncerons.

Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance Sofiane KADDOUR-BEY. Pas d'opposition ? Merci beaucoup. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 3	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	28	CONTRE	0
La délibération est adoptée			

M. le Maire : « L'adoption du procès-verbal de la séance du 19 mai est reportée à la séance de septembre parce qu'il n'a pas pu être finalisé. Les deux procès-verbaux des séances de mai et juin seront ainsi adoptés lors de la séance de septembre.

Avant de commencer l'examen des différentes délibérations, je voudrais informer le Conseil que nous avons un nouveau Directeur Général des Services, puisque Loïc BAIETTO a été appelé à de nouvelles fonctions à l'Hôtel de Ville, auprès du Secrétariat Général. Il a pris la responsabilité du service de gestion de crise. J'ai donc le plaisir d'accueillir Clément BODEUR-CRÉMIEUX. Merci de lui faire bon accueil. C'est un poste qui est très important pour le bon fonctionnement de la Mairie, des services et notamment l'accueil du public. »

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022

11202216 – Adoption du budget supplémentaire de l'État Spécial du 11^e arrondissement pour l'année 2022

M. le Maire : « Je vous propose d'échanger sur le Budget Supplémentaire 2022, avec l'adoption du budget supplémentaire de l'État spécial du 11^e arrondissement. Je vais passer la parole à Rosalie LAMIN pour la présentation et ensuite nous aurons les interventions. »

2022 DJS 85 Subventions (226.000 euros), conventions et avenants avec 51 associations de jeunesse au titre de l'engagement et du pouvoir d'agir des jeunes

2022 DJS 99 Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à la SEM ELOGIE-SIEMP pour la démolition et la reconstruction du Centre Paris Anim' Mercœur (11e)

Police Municipale et Prévention

2022 DPMP 5 Subventions (22.500 euros) et conventions avec 2 structures dans le cadre de la prévention de la délinquance dans les quartiers Politique de la ville

Solidarités

2022 DSOL 20 Subventions (6.34.099 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires des 30 centres sociaux et socioculturels de Paris pour leur fonctionnement global

2022 DSOL 26 Subventions (106.500 euros) à 10 associations et CPO avec 3 d'entre elles, pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap

2022 DSOL 36 Subventions (67.000 euros) à 16 associations pour leurs actions d'information et de soutien en direction des personnes en situation de handicap

2022 DSOL 38 Subventions (734.204 euros) pour les associations les Restaurants du Cœur, l'Un est l'Autre, la Chorba et Notre Dame de Tanger, pour leurs actions d'aide alimentaire en faveur des personnes et familles démunies

Santé Publique

2022 DSP 9 Subvention (28.000 euros) à l'association Oppelia et convention relative à la présence d'usagers de drogues dans les gares et stations de la RATP

2022 DSP 21 Subventions (31.000 euros) et conventions avec 4 associations dans le cadre de la mise en œuvre d'actions de prévention des conduites à risques dans les foyers

2022 DSP 47 Dotations (1.805.347 euros) et avenants pour le financement des centres de planification et d'éducation familiale/centres de santé sexuelle gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif

Transition Ecologique et Climat

2022 DTEC 26 Approbation du Plan d'Amélioration de l'Environnement Sonore, version finale après consultation du public

Voirie et Déplacements

2022 DVD 55 Soutien aux initiatives des associations vélo dans le cadre du Budget Participatif - Subventions d'investissement (173.541 euros) à 10 associations et conventions associées

2022 DVD 69 Réseau de chaleur parisien - Classement et définition de la zone développement prioritaire

IV / Vœux du Conseil d'arrondissement

V11202222 Vœu relatif aux Terrasses estivales 11e : pour une cohabitation pacifique de l'espace public

V11202223 Vœu relatif à la prise en charge des jeunes migrants évalués majeurs en recours

2022 DDCT 78 Pour une alimentation variée, équilibrée, accessible et durable dans les quartiers populaires parisiens - Subventions (101.500 euros) à 25 associations pour le financement de 29 projets

2022 DDCT 79 Ressourceries éphémères et itinérantes dans les quartiers populaires - Subventions à 6 associations

Espaces Verts et Environnement

2022 DEVE 42 Subventions (95.000 euros) à 8 associations et 1 organisme pour leurs actions d'accompagnement et de sensibilisation à une alimentation durable

2022 DEVE 52 Subventions (164.000 euros) à 4 structures pour leurs actions en faveur de la diversification de l'approvisionnement de l'aide alimentaire et la sensibilisation à une alimentation durable des publics en situation de précarité alimentaire

Familles et Petite Enfance

2022 DFPE 77 Subventions (320 761 euros) et avenant n° 1 avec l'association La Planète des Enfants (14e) pour ses 3 établissements d'accueil de la petite enfance

2022 DFPE 98 Subvention (127.277 euros) et avenant n°1 à l'association Institutions Ganone Yad (4e) pour la crèche collective sise 145 rue Saint-Maur (11e)

2022 DFPE 99 Subvention (145.959 euros) et avenant n° 1 à l'association Ozar Hatorah Paris 11 Crèche (11e) pour la structure multi-accueil sise 40 rue de l'Orillon (11e)

2022 DFPE 101 Subvention (22.159 euros) et avenant n° 1 à l'association Mosaïque, l'Atelier des Enfants (11e) pour une crèche collective multi-accueil (11e)

2022 DFPE 112 Subvention (74.867 euros) et avenant n° 1 avec l'association Square Bande pour la crèche parentale (11e)

2022 DFPE 130 Subvention (119.547 euros) et avenant n° 1 à l'association Solidarité Roquette (11e) pour le multi-accueil Les Pitchouns (11e)

2022 DFPE 137 Subvention (111.261 euros) et avenant n° 1 à l'Association pour la diversité culturelle et sociale l'Enfance en Couleurs (11e) pour la structure multi-accueil (11e)

2022 DFPE 81 Subventions (154.500 euros) à 9 associations et signature de conventions, pour leur activité de médiation familiale

2022 DFPE 105 Subventions (10.140 euros) à 4 associations et signature d'avenants à conventions, pour le développement d'activités partagées parents-enfants dans des EAPE le samedi matin

2022 DFPE 128 Subvention (1.979.418 euros) à 18 associations, conventions et avenants pour la gestion de 33 LAEP à Paris, financement des LAEP de la CAF et subvention d'investissement de 25 000 euros

2022 DFPE 132 Subventions (76.640 euros) à 5 associations (conventions et avenant) pour des activités partagées, ludiques, artistiques et intergénérationnelles, contribuant au renforcement du lien parents-enfants

Immobilier, Logistique et Transports

2022 DILT 6 Avenant n°1 à la convention avec Photomaton, relative à l'occupation du domaine public

Secrétariat Général de la Ville de Paris

2022 SG 48 Subvention (20.000 euros) et convention d'exécution pour 2022-2023 entre la Ville de Paris et la Fédération Française de Basket-Ball dans le cadre du programme Transformations Olympiques

Jeunesse et Sports

2022 DJS 11 Subventions (48.800 euros) à 17 associations sportives locales du 11e

2022 DJS 30 Subventions (119.500 euros), convention pluriannuelle d'objectif avec l'O.M.S 09 et avenants avec 12 O.M.S

2022 DJS 84 Subventions (252.000 euros), conventions et avenants avec 60 associations de jeunesse au titre de l'accès des jeunes à la culture, au sport

2022 DAE 52 Subventions (80.000 euros) à 14 associations dans le domaine du design, la mode et les métiers d'art

2022 DAE 117 Subvention de fonctionnement (20.000 euros) à l'association Fontaine O Livres

2022 DAE 124 Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public - avenants

Direction des Affaires Scolaires

2022 DASCO 29 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (1.350 euros), subventions d'équipement (13.710 euros) et subventions travaux (158.266 euros)

2022 DASCO 46 Collèges publics – Modification de la contribution de la Ville de Paris pour 2022 (451.217,40 euros) aux services de restauration de certains collèges dotés d'un service de restauration autonome

2022 DASCO 62 Collèges publics dotés d'un service de restauration autonome - Actualisation des tarifs de restauration pour les commensaux pour l'année scolaire 2022-2023

2022 DASCO 37 Caisses des écoles et collèges publics - Conventions relatives à l'organisation de la restauration scolaire dans les collèges

2022 DASCO 40 Caisse des écoles du 11^e – Avenant à la convention 2022-2024 et ajustement de la subvention 2022 (4.997.395 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

2022 DASCO 47 Caisse des écoles du 11^e – Avenant à la convention 2022-2024 et ajustement de la subvention 2022 (4.981.541 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

2022 DASCO 53 Subventions d'investissement (600.795 euros) à 43 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges 2021/2022

2022 DASCO 61 Subvention d'investissement (80.000 euros) à un collège du 11^e au titre du Budget Participatif parisien 2019

2022 DASCO 57 Agents de l'Etat logés par nécessité absolue de service dans un EPLE – Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2021 et 2022

Constructions Publiques et Architecture

2022 DCPA 16 Création d'un équipement mixte Crèche/annexe CMA11 au sein de l'ancienne école maternelle Piver - Autorisation de prendre toute décision relative à la mise en œuvre de l'opération

Démocratie, Citoyen.ne.s et Territoires

2022 DDCT 27 Subventions (269.989 euros) à 3 associations pour le projet EIF-FEL3 avec la signature de conventions pluriannuelles de partenariat dans le cadre de la demande de subvention du FAMI

2022 DDCT 41 Subventions (17.750 euros) à 6 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 11^e arrondissement

2022 DDCT 58 Soutien aux réseaux de familles monoparentales dans les quartiers populaires - subventions (100.000 euros) pour 7 associations

2022 DDCT 68 Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs - Subventions (790.665 euros) pour 73 associations

2022 DDCT 70 Appel à projets Parcours Linguistiques à Visée Professionnelle 2022 - Subventions de fonctionnement à 7 associations

2022 DDCT 72 Appel à projets Politique de la ville - Subventions de fonctionnement à 257 associations pour le financement de 392 projets dans les quartiers populaires (2^e enveloppe)

2022 DDCT 73 Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics - Subventions d'investissement pour 15 projets associatifs

2022 DDCT 77 Subventions (100.000 euros) à 8 associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitants des quartiers populaires dans le cadre de l'édition 2023 du Budget Participatif



M. le Maire : « Qui est contre ? Le groupe Changer Paris. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est adopté. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 24		Nombre de pouvoirs : 5	
Nombre de votants : 29			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	26	CONTRE	3
Le vœu est adopté			

M. le Maire : « La question orale ayant été retirée, l'ordre du jour est épuisé. Il me reste à vous souhaiter une très belle trêve estivale, un bon repos. Je vous donne rendez-vous jeudi à 15h pour l'inauguration de l'allée Hannah KAMIENIECKI sur le boulevard de Belleville, au droit de la rue des Bluets, et rendez-vous pour plein d'autres activités estivales puisque l'été sera culturel. Merci, bonne fin de saison et très bon été à tous. »

À 20h20, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Signature 	Signature 
M. François VAUGLIN Maire du 11 ^e arrondissement	M. Sofiane KADDOUR-BEY, conseiller d'arrondissement Secrétaire de séance

